

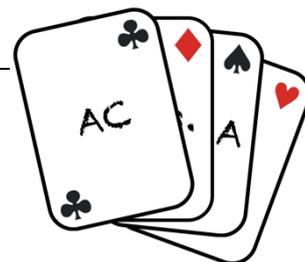
---

**ENTENTE OISE AISNE  
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN**

**Comité syndical du 26 juin 2018**

---

**Délibération n°18-32 relative à l'élection du président**



**TITULAIRES PRESENTS : 22**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT,  
M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 25**

**nombre de suffrages : 30**

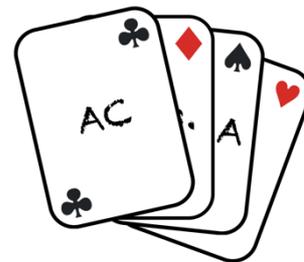
**VU** les articles 15 et 17.1.1 des statuts,

**LE COMITE SYNDICAL**

- **A élu** M. Gérard SEIMBILLE en tant que Président, par 27 voix ; une voix à Claude Mouflard et 2 votes blancs.

00000000000000

**Délibération n°18-33 relative à l'élection  
du premier et du deuxième vice-présidents**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

VU les articles 16 et 17.1.2 des statuts,

**LE COMITE SYNDICAL**

- **A élu** M. Bernard BRONCHAIN en tant que Premier vice-président (28 voix, 3 abstentions)
- **A élu** M. Renaud AVERLY en tant que Deuxième vice-président (28 voix, 3 abstentions)

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-34 relative à l'élection  
des présidents des commissions hydrographiques**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE

M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE

Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS

Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO

M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

VU les articles 13 et 17.1.3 des statuts,

**LE COMITE SYNDICAL**

**A élu** aux présidences de commissions hydrographiques :

- Oise Confluence : M. BOUCHEZ (7 voix ; 4 voix à M. TURNERET ; 1 blanc)
- Thérain : M. DARSONVILLE (4 voix ; 1 abstention)
- Nonette : Mme COLIN (4 voix ; 1 abstention)
- Oise Aronde : Mme LEFEBVRE (6 voix ; 1 abstention)
- Oise moyenne : M. BRONCHAIN (6 voix ; 3 abstentions)
- Aisne Vesle Suppe : M. GIRARD (9 voix ; 2 abstentions)

oooooooooooo

**Délibération n°18-35 relative à l'élection  
des autres membres du bureau**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE

M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE

Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M.SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**  
**quorum : 13**  
**nombre de délégués présents : 26**  
**nombre de suffrages : 31**

**VU** les articles 14 et 17.1.4 des statuts,

**VU** les délibérations 18-32, 18-33 et 18-34,

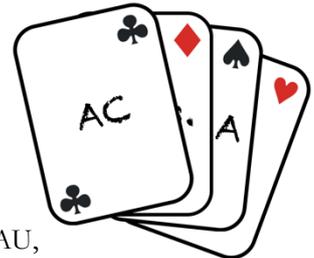
## **LE COMITE SYNDICAL**

**A élu** (par 28 voix et 3 abstentions) les autres membres du Bureau, pour assurer une représentation paritaire, comme suit :

- Mme ARNOULD
- M. DE VALROGER
- M. LAMORLETTE
- M. ROLAND

oooooooooooooooooooo

### **Délibération n°18-36 relative à l'élection des membres de la commission d'appel d'offre**



#### **TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

#### **SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

#### **TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M.SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**  
**quorum : 13**  
**nombre de délégués présents : 26**  
**nombre de suffrages : 31**

VU l'article L1411-5 du CGCT,

## LE COMITE SYNDICAL

A élu (par 28 voix et 3 abstentions) les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

- |                               |                |
|-------------------------------|----------------|
| • Le Président,<br>titulaires | suppléants     |
| • Mme ARNOULD                 | M. AVERLY      |
| • M. BRONCHAIN                | Mme COLIN      |
| • M. DARSONVILLE              | M. DE VALROGER |
| • M. GIRARD                   | M. LAMORLETTE  |
| • Mme LEFEBVRE                | M. ROLAND      |

oooooooooooo

### Délibération n°18-37 relative aux délégations données au président



#### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

#### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

#### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

VU les articles 15 et 12.4 des statuts,

Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Donne** au président, M. Gérard SEIMBILLE, délégation pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 500.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **Donne** au président, délégation pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant les avenants n'ayant pas d'incidence financière, pour les marchés publics d'un montant supérieur à 500 000 € HT ;
- **Autorise** le président à engager toute procédure contentieuse dans l'intérêt de collectivité et à se faire représenter par un avocat.
- **Demande** au Président de rendre compte lors de chaque réunion du Comité syndical des décisions prises.

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-38 relative  
aux délégations données au Bureau**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

**VU** les articles 14 et 12.4 des statuts,

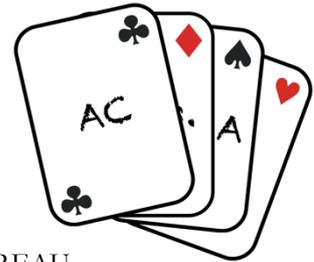
Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Donne** délégation au Bureau pour délibérer sur les matières suivantes :
  - La passation et l'exécution de tous marchés publics de travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles et accords cadres ;
  - Les décisions relatives à la gestion des opérations foncières après avis des Domaines (acquisitions, cessions et évictions) pour les projets d'aménagements hydrauliques mis en œuvre par l'Entente dans le cadre des orientations et principes qui auront été approuvés préalablement par le Comité syndical, notamment pour l'indemnisation des propriétaires et des exploitants agricoles ;
  - La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
  
- **Demande** au Président de rendre compte lors de chaque réunion du Comité syndical des délibérations et travaux du Bureau.

oooooooooooo

**Délibération n°18-39 relative à l'approbation  
du procès-verbal de la séance du 21 mars 2018**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

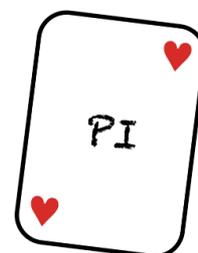
Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à la majorité (3 abstentions : MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET)**

Approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 ci-annexé.

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-40 relative aux procès-verbaux  
de transfert/ compétence PI**



**TITULAIRES PRESENTS :**

M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. DARSONVILLE, M. GIRARD, Mme LEFEBVRE,  
M. PELLETIER, M. ROLAND

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT :**

M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE :**

**ASSISTAIENT AUSSI A LA SEANCE SANS PARTICIPER AU VOTE :**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DIETRICH, M. DE  
VALROGER, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, M. MOUFLARD,  
M. NANCEL, Mme PALANSON, M. POLLET, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**nombre total de délégués : 9**

**quorum : 3**

**nombre de délégués présents : 8**

**nombre de suffrages : 8**

Suite à la modification de statuts et l'intégration de 9 EPCI à fiscalité propre parmi les membres de l'Entente, par transfert de la compétence de Prévention des inondations, chacune des parties doit signer un procès-verbal de transfert.

Le procès-verbal liste les ouvrages transférés (ici mis à disposition sans transfert de propriété). Il n'y a transfert que si l'EPCI est propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage ou s'il a préalablement conventionné avec une personne morale de droit public pour être gestionnaire d'un ouvrage conformément à l'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE).

Pour les 9 EPCI dorénavant intégrés parmi les membres de l'Entente, seule la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise relève d'un de ces cas de figure. Pour les huit autres EPCI, le procès-verbal est vierge.

Plusieurs ouvrages ont pu être identifiés sur ces territoires sans entrer dans les deux cas listés précédemment, de sorte que des conventions seront élaborées directement avec les propriétaires et gestionnaires actuels.

**VU :**

- Les délibérations de transfert de compétence des 9 EPCI à fiscalité propre vers l'Entente Oise Aisne,
- Les statuts de l'Entente Oise Aisne et ses membres,

- L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE),

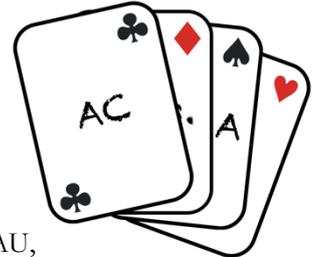
Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Approuve** les procès-verbaux de transfert annexés.

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-41 relative aux nouvelles adhésions  
et à la modification des statuts**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

L'Entente Oise-Aisne, syndicat mixte ouvert, procède régulièrement à l'adhésion des nouveaux membres qui ont délibéré pour transférer une ou plusieurs compétences conformément aux statuts.

Il convient d'approuver l'adhésion des collectivités pour les compétences transférées.

**VU :**

- Les délibérations des collectivités suivantes,
- Les statuts de l'Entente Oise Aisne, notamment l'article 8 ;

Après avoir délibéré,

## **LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Approuve** les adhésions nouvelles comme suit :
  - Communauté de communes des Crêtes préardennaises (08) — compétence PI — pour toutes les communes situées dans le bassin de l'Oise ;
  - Communauté de communes du Pays rethélois (08) — compétence PI — pour toutes les communes situées dans le bassin de l'Oise ;
  - Communauté de communes Sausseron impressionnistes (95) — compétence PI — pour toutes les communes situées dans le bassin de l'Oise ;
  - Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95) — compétence PI — pour toutes les communes situées dans le bassin de l'Oise.
- **Approuve** la modification des articles 5 et 6 des statuts comme suit :

### **ARTICLE 5 : CONSTITUTION**

L'Entente Oise–Aisne est constituée des collectivités et groupements de collectivités suivants :

a) pour les régions :

- —

b) pour les départements :

- le Département de l'Aisne
- le Département des Ardennes
- le Département de la Marne
- le Département de la Meuse
- le Département de l'Oise
- le Département du Val d'Oise

c) pour les EPCI à fiscalité propre (EPCI–FP) :

- Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (02)
- Agglomération Creil sud Oise (60)
- Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (95 et 78)
- Communauté de communes du Chemin des Dames (02)
- **Communauté de communes des Crêtes préardennaises (08)**
- **Communauté de communes du Pays rethélois (08)**
- Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (60)
- Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (60)
- Communauté de communes de Senlis sud Oise (60)
- Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95)
- **Communauté de communes Sausseron impressionnistes (95)**
- **Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95)**
- Communauté de communes du Vexin centre (95)

d) pour les syndicats mixtes :

- —

La composition de l'Entente Oise–Aisne peut être modifiée selon les dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

### **ARTICLE 6 : OBJET, COMPETENCES**

L'Entente Oise–Aisne est compétente sur le grand cycle de l'eau. Elle exprime la solidarité de bassin. Elle intervient conformément aux dispositions de l'article L211–7 du Code de l'environnement pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant :

- La prévention des inondations (PI, partie de la compétence GEMAPI), correspondant à l'item 5° de l'article L211–7 du Code de l'environnement. A cet effet, l'Entente Oise Aisne définit, réalise et gère des aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des

crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues) ; elle crée ou restaure des zones de rétention temporaire des eaux de crues ; elle crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement ; elle agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondation (vulnérabilité, résilience, préparation, alerte, etc.).

Cette compétence est **obligatoire** pour les structures dotées de la compétence PI.

- La gestion des milieux aquatiques (GEMA, partie de la compétence GEMAPI), correspondant aux items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement. A cet effet, l'Entente Oise Aisne réalise toutes études et actions pour l'amélioration des milieux aquatiques à l'exclusion des études et actions visant à réduire le risque d'inondation.

Cette compétence est **optionnelle** pour les structures dotées de la compétence GEMA.

- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales ; partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement).

Cette compétence est **optionnelle** et peut être prise par toutes les structures.

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, partie de l'item 12° du L211-7 du Code de l'environnement (à l'exclusion de la protection de la ressource en eau).

Cette compétence est **obligatoire** pour les départements et les régions ; elle est **optionnelle** pour toutes les autres structures.

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques comprend notamment les éventuelles études relatives aux SAGE.

L'Entente Oise-Aisne exerce ces compétences à la carte en fonction des structures (collectivités ou groupements de collectivités) adhérentes, des compétences qu'elles ont transférées ou déléguées et des territoires couverts par les membres dans les limites du périmètre du bassin versant de l'Oise défini à l'article 4.

L'Entente Oise-Aisne élabore une stratégie d'actions à l'échelle du bassin versant de l'Oise. Elle élabore ses programmes d'actions à l'échelle des unités hydrographiques.

L'Entente Oise Aisne peut intervenir sur d'autres domaines par conventions qui précisent notamment les modalités financières de ces interventions.

Les compétences exercées par l'Entente Oise Aisne dans le bassin de l'Oise pour ses membres sont :

- La prévention des inondations :

- Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (02) pour les communes d'Abbecourt, Autreville, Béthancourt-en-Vaux, Bichancourt, Caillouel-Crépigny, Caumont, Chauny, Commenchon, Condren, Frières-Faillouël, la Neuville-en-Beine, Manicamp, Marest-Dampcourt, Mennessis, Neufieux, Oignes, Pierremande, Quierzy, Sinceny, Tergnier, Ugny-le-Gay, Villequier-Aumont, Viry-Noureuil.
- Agglomération Creil sud Oise (60)
- Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (95 et 78)
- Communauté de communes du Chemin des Dames (02) pour les communes d'Aizelles, Aubigny-en-Laonnois, Berrieux, Bouconville-Vauclair, Braye-en-Laonnois, Chermizy-Ailles, Goudelancourt-lès-Berrieux, Moulins, Moussy-Verneuil, Neuville-sur-Ailette, Pancy-Courtecon, Poyart-et-Vaurseine, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Vendresse-Beaulne.
- **Communauté de communes des Crêtes préardennaises (08)**
- **Communauté de communes du Pays rethélois (08)**
- Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (60)
- Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (60)
- Communauté de communes de Senlis sud Oise (60)
- Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95)
- **Communauté de communes Sausseron impressionnistes (95)**
- **Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95)**
- Communauté de communes du Vexin centre (95)

- La gestion des milieux aquatiques par transfert : —
  - La gestion des milieux aquatiques par délégation : —
  - La maîtrise des eaux de ruissellement :
    - Département de la Meuse
    - Département du Val d'Oise
  - L'animation et la concertation :
    - Département de l'Aisne
    - Département des Ardennes
    - Département de la Marne
    - Département de la Meuse
    - Département de l'Oise
    - Département du Val d'Oise
- **Dit** que les adhésions prennent effet lorsque l'arrêté préfectoral aura entériné les statuts ainsi modifiés, les membres et les compétences exercées.

oooooooooooo

**DÉLIBÉRATION N°18-41-2 relative aux nouvelles adhésions  
et à la modification des statuts**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

L'Entente Oise-Aisne, syndicat mixte ouvert, procède régulièrement à l'adhésion des nouveaux membres qui ont délibéré pour transférer une ou plusieurs compétences conformément aux statuts.

Il convient d'approuver l'adhésion des collectivités pour les compétences transférées.

**VU :**

- Les statuts de l'Entente Oise Aisne, notamment l'article 8 ;

Après avoir délibéré,

#### **LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Sous réserve** d'une délibération de la Communauté de communes des Lisières de l'Oise approuvant l'adhésion à l'Entente Oise-Aisne,
- **Approuve** l'adhésion nouvelle comme suit :
  - Communauté de communes des lisières de l'Oise (60) – compétence PI – pour toutes les communes situées dans le bassin de l'Oise.
- **Approuve** la modification des articles 5 et 6 des statuts comme suit :

#### **ARTICLE 5 : CONSTITUTION**

L'Entente Oise–Aisne est constituée des collectivités et groupements de collectivités suivants :

a) pour les régions :

- —

b) pour les départements :

- le Département de l'Aisne
- le Département des Ardennes
- le Département de la Marne
- le Département de la Meuse
- le Département de l'Oise
- le Département du Val d'Oise

c) pour les EPCI à fiscalité propre (EPCI–FP) :

- Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (02)
- Agglomération Creil sud Oise (60)
- Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (95 et 78)
- Communauté de communes du Chemin des Dames (02)
- Communauté de communes des Crêtes préardennaises (08)
- Communauté de communes du Pays rethélois (08)
- **Communauté de communes des Lisières de l'Oise (60)**
- Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (60)
- Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (60)
- Communauté de communes de Senlis sud Oise (60)
- Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95)
- Communauté de communes Sausseron impressionnistes (95)
- Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95)
- Communauté de communes du Vexin centre (95)

d) pour les syndicats mixtes :

- —

La composition de l'Entente Oise–Aisne peut être modifiée selon les dispositions des articles 8 et 9 des statuts.

#### **ARTICLE 6 : OBJET, COMPETENCES**

L'Entente Oise–Aisne est compétente sur le grand cycle de l'eau. Elle exprime la solidarité de bassin. Elle intervient conformément aux dispositions de l'article L211–7 du Code de l'environnement pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant :

- La prévention des inondations (PI, partie de la compétence GEMAPI), correspondant à l'item 5° de l'article L211–7 du Code de l'environnement. A cet effet, l'Entente Oise Aisne définit, réalise et gère des aménagements hydrauliques (rétention, ralentissement et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues) ; elle crée ou restaure des zones de rétention temporaire des eaux de crues ; elle crée, surveille et entretient des systèmes d'endiguement ; elle agit sur tous moyens pour réduire le risque d'inondation (vulnérabilité, résilience, préparation, alerte, etc.).

Cette compétence est **obligatoire** pour les structures dotées de la compétence PI.

- La gestion des milieux aquatiques (GEMA, partie de la compétence GEMAPI), correspondant aux items 1°, 2°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'environnement. A cet effet, l'Entente Oise Aisne réalise toutes études et actions pour l'amélioration des milieux aquatiques à l'exclusion des études et actions visant à réduire le risque d'inondation.

Cette compétence est **optionnelle** pour les structures dotées de la compétence GEMA.

- La maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales ; partie de l'item 4° du L211-7 du Code de l'environnement).

Cette compétence est **optionnelle** et peut être prise par toutes les structures.

- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, partie de l'item 12° du L211-7 du Code de l'environnement (à l'exclusion de la protection de la ressource en eau).

Cette compétence est **obligatoire** pour les départements et les régions ; elle est **optionnelle** pour toutes les autres structures.

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques comprend notamment les éventuelles études relatives aux SAGE.

L'Entente Oise-Aisne exerce ces compétences à la carte en fonction des structures (collectivités ou groupements de collectivités) adhérentes, des compétences qu'elles ont transférées ou déléguées et des territoires couverts par les membres dans les limites du périmètre du bassin versant de l'Oise défini à l'article 4.

L'Entente Oise-Aisne élabore une stratégie d'actions à l'échelle du bassin versant de l'Oise. Elle élabore ses programmes d'actions à l'échelle des unités hydrographiques.

L'Entente Oise Aisne peut intervenir sur d'autres domaines par conventions qui précisent notamment les modalités financières de ces interventions.

Les compétences exercées par l'Entente Oise Aisne dans le bassin de l'Oise pour ses membres sont :

- La prévention des inondations :

- Communauté d'agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère (02) pour les communes d'Abbécourt, Autreville, Béthancourt-en-Vaux, Bichancourt, Caillouel-Crépigny, Caumont, Chauny, Commenchon, Condren, Frières-Faillouël, la Neuville-en-Beine, Manicamp, Marest-Dampcourt, Mennessis, Neuflieux, Oignes, Pierremande, Quierzy, Sinceny, Tergnier, Ugny-le-Gay, Villequier-Aumont, Viry-Nouveau.
- Agglomération Creil sud Oise (60)
- Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise (95 et 78)
- Communauté de communes du Chemin des Dames (02) pour les communes d'Aizelles, Aubigny-en-Laonnois, Berrieux, Bouconville-Vauclair, Bray-en-Laonnois, Chermizy-Ailles, Goudelancourt-lès-Berrieux, Moullins, Moussy-Verneuil, Neuville-sur-Ailette, Pancy-Courtecon, Poyart-et-Vaurseine, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Vendresse-Beaulne.
- Communauté de communes des Crêtes préardennaises (08)
- Communauté de communes du Pays rethélois (08)
- **Communauté de communes des Lisières de l'Oise (60)**
- Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte (60)
- Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (60)
- Communauté de communes de Senlis sud Oise (60)
- Communauté de communes du Haut Val d'Oise (95)
- Communauté de communes Sausseron impressionnistes (95)
- Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95)
- Communauté de communes du Vexin centre (95)

- La gestion des milieux aquatiques par transfert : —

- La gestion des milieux aquatiques par délégation : —

- La maîtrise des eaux de ruissellement :

- Département de la Meuse
- Département du Val d'Oise

- L'animation et la concertation :

- Département de l'Aisne
- Département des Ardennes
- Département de la Marne

- Département de la Meuse
  - Département de l'Oise
  - Département du Val d'Oise
- **Dit** que l'adhésion prend effet lorsque l'arrêté préfectoral aura entériné les statuts ainsi modifiés, les membres et les compétences exercées.

oooooooooooooooo

## Délibération n°18-42 - Compte administratif de l'exercice 2017



### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
 M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
 Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
 Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
 M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, les résultats financiers de l'exercice 2017 :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
Prévisions budgétaires	5 922 004,97 €	5 922 004,97 €
Exécution	2 712 366,89 €	3 051 273,38 €
<b>Section de fonctionnement</b>		
Prévisions budgétaires	6 651 868,31 €	6 651 868,31 €
Exécution	1 964 414,97 €	2 479 285,11 €

### La section de fonctionnement

#### Les recettes

Le montant total des recettes de la section de fonctionnement est de 2 479 285,11 €, en diminution par rapport aux recettes de l'année 2016 qui se sont élevées à 2 535 085,34 €.

Sur ce montant total de recettes, les participations des départements représentent 2 176 597,23 €, soit plus de 87 %.

Le reste des recettes est constitué principalement des participations des communes pour l'entretien des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie pour 90 808 € et de Proisy pour 9 614 €, d'une participation de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour le seuil Pasteur d'un montant de 113 407 €, d'une participation de l'Etat pour l'animation du PAPI Verse de 18 032 € et de la participation du département de l'Aisne dans le cadre des aides aux collectivités de 50 000 €.

#### Les dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à 1 964 414,97 €, soit un taux de réalisation de 29,53 % par rapport aux prévisions et un montant en diminution par rapport aux dépenses de l'année 2016 qui se sont élevées à 2 646 892,76 €. Les raisons de cet écart entre les prévisions budgétaires et l'exécution des dépenses se trouvent en grande partie, d'une part, dans l'inscription des dépenses pour la réalisation des travaux de dérasement du seuil Pasteur pour un montant total de 3 197 329 €, alors que les travaux n'ont pas pu être entrepris en 2017 et, d'autre part, l'inscription au chapitre 011 d'une somme correspondant à la part de l'excédent de la section de fonctionnement non « utilisé », soit 660 067 €. Il convient de mentionner également le crédit pour dépenses imprévues de 211 453 € qui n'a pas été utilisé.

Les dépenses réalisées au sein du chapitre 011 – Charges à caractère général :

Elles représentent 353 183,27 €. Elles comportent des frais pour l'entretien des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et de Proisy qui ont été respectivement de 81 293 € et 32 344 €. Il s'agit de prestations courantes d'entretien telles que le fauchage des digues, l'entretien électromécanique pour l'ouvrage de Proisy, la surveillance et le nettoyage des buses et des vannes pour l'ouvrage de Longueil-Sainte-Marie. Les autres frais généraux liés à ces ouvrages sont les frais d'électricité, de télécommunication, d'assurance et de taxe foncière.

Les dépenses d'acquisitions des données hydrographiques ont plafonné à 18 701 €. Elles concernent principalement des frais de télécommunication pour le rapatriement des données et des frais de maintenance des sondes.

L'entretien de la réserve écologique a entraîné des dépenses à hauteur de 4 156 €, principalement pour le fauchage. Au titre des dépenses autres du chapitre 011, 13 551 € ont été consacrés à la réalisation du jeu « crue et d'eau », jeu qui est diffusé dans plusieurs écoles de l'Oise à l'occasion d'animations réalisées par l'Entente Oise Aisne, en collaboration avec les services du SDIS de l'Oise, afin de sensibiliser les enfants des classes de CM1 et CM2 au risque inondation.

Le reste des charges à caractère général concerne les dépenses pour le fonctionnement des services de l'Entente. Il s'agit notamment des dépenses d'énergies, de maintenance, d'annonces et insertions.

Les dépenses du chapitre 012 – Charges de personnel :

D'un montant total de 736 749 € pour une prévision fixée à 790 855 €, le taux de réalisation de ce chapitre est de 93,15 %. La différence s'explique par trois départs d'agents (un départ en retraite et deux départs par mutation), pour lesquels les remplacements ont eu lieu avec plusieurs mois de décalage.

Les dotations aux amortissements ont été réalisées à hauteur de 535 399 € pour une prévision fixée à 600 000 €. La différence s'explique par une inscription de dépenses plus importante afin de travailler en cours d'année sur l'amortissement d'études anciennes qui ne seront pas suivies de travaux, de manière à régulariser au fur et à mesure notre comptabilité.

Les aides aux collectivités versées en 2017 ont représenté un montant total de 328 039 €. 168 093 € ont été versés pour les dossiers de projets d'entretien, 82 523 € pour les dossiers liés aux inondations et 77 422 € pour les projets de restauration.

Enfin, comme évoqué plus haut, les travaux de dérasement du seuil Pasteur, à Hirson, ont été inscrits en quasi-totalité sur la prévision budgétaire de l'exercice 2017 alors qu'une dépense de 2 916 € a été effectuée. L'avancement du projet a été bloqué en raison du diagnostic archéologique que devait entreprendre l'INRAP, diagnostic qui ne sera finalement pas fait. Ceci explique l'important décalage prévision-réalisation des crédits inscrits en charges exceptionnelles.

#### La section d'investissement

##### Les dépenses

Le montant total des dépenses de la section d'investissement est de 2 712 366,89 €, pour un montant de prévision de 5 922 004,97 €, soit un taux de réalisation de 45,80 %. Les dépenses de l'exercice 2016 se sont élevées à

725 839,71 €. La différence entre 2016 et 2017 s'explique très largement par les écritures d'ordre à l'intérieur la section d'investissement en 2017, écritures liées à la transformation de subventions non transférables en subventions transférables, dans le but de les amortir, de la même manière que les travaux qu'elles ont servi à réaliser sont amortis. Ces écritures d'ordre représentent une somme totale de 1 996 708 €.

#### Programme 11 – Aire de ralentissement des crues de Montigny-sous-Marle

231 778 € ont été dépensés dans le cadre des immobilisations en cours pour ce projet, notamment pour la réalisation des fouilles archéologiques mais aussi pour des études de sol complémentaires. Les contrats pour la construction de cette aire de ralentissement des crues ont été signés au mois de mars 2018. Après une phase de préparation de chantier, les travaux devraient débuter prochainement.

Les acquisitions de terrains, concrétisées en 2017, ont représenté un total de 99 176 €. Parallèlement, les indemnités versées en 2017 aux agriculteurs se sont élevées à 22 542 €.

#### Programme 13 – PAPI Verse

Les dépenses pour frais d'études se sont élevées à 27 163 €. Les études sur la réalisation des ouvrages a connu un ralentissement du fait des problèmes de nature de terrain rencontrés. Les études pour l'aménagement de Bussy ont été abandonnées.

Une dépense de 63 996 € a été réalisée pour l'acquisition de terrains dans le cadre des projets du PAPI Verse et 16 620 € ont servi à la réalisation de travaux sur le ru de Fréniche.

#### Programme 16 – LSM II

Les études d'orientation pour la faisabilité de ce projet sont en cours et ont donné lieu à un premier versement en 2017 pour un montant de 49 454 €.

#### Les rivières domaniales non navigables

257 000 € étaient prévus pour la réalisation des travaux en rivière sur 2017. Aucune somme n'a été mandatée pour plusieurs raisons. Tout d'abord les projets de frayères ont été abandonnés en raison de la mise en œuvre de la GEMAPI et de la perte de compétence sur ce sujet de l'Entente. Ensuite, les travaux relatifs au retrait des embâcles, lancés en 2017, n'ont pu être réalisés en raison des intempéries de fin d'année et de l'augmentation du niveau d'eau. Ces travaux d'enlèvement des embâcles ont été effectués début 2018 ; ils ont été repris au budget 2018 en restes à réaliser.

Les travaux en rivière prévus pour 2016 ont été soldés en 2017 et ont donné lieu au versement d'une somme de 72 861 €.

Les autres dépenses de la section d'investissement concernent principalement les études pour le projet de Vic-sur-Aisne, pour un montant de 53 622 €, des travaux dans le bâtiment des services de l'Entente pour 12 963 € ainsi que diverses acquisitions de matériel informatique, de bureau, de téléphonie, d'un montant total de 9 124 €.

Des travaux d'installation de l'ADSL à Longueil-Sainte-Marie ont eu lieu pour 18 009 € ainsi que des travaux sur les sondes dans le département de la Meuse pour 17 956 €.

Une clôture édifiée en limite de parcelles sur le site de Longueil-Sainte-Marie a donné lieu au versement d'une somme de 11 289 €.

#### Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 051 273,38 €, pour une prévision de 5 922 004,97 €, soit un taux de réalisation de 51,52 %. Comme évoqué plus haut, ces recettes intègrent des opérations d'ordre de transformation de subventions non transférables en subventions transférables d'un montant total de 1 996 708 €.

La recette perçue au titre du FCTVA représente 38 983 €. Les amortissements ont donné lieu à la perception d'une recette d'investissement de 535 399 €.

Les subventions perçues alimentent le reste des recettes. Ont été reçues notamment une somme de 134 398 € d'acomptes pour le projet de Montigny-sous-Marle et 322 420 € de participations dans le cadre du DNN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 3312-5,

Vu le compte de gestion du comptable public,

Selon l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Président.

Le tableau ci-dessous présente dans ses grandes lignes les résultats de l'exécution financière de l'exercice 2017 :

	Dépenses	Recettes
<b>Section d'investissement</b>		
Prévisions budgétaires	5 922 004,97 €	5 922 004,97 €
Exécution	2 712 366,89 €	3 051 273,38 €
Solde		338 906,46 €
<b>Section de fonctionnement</b>		
Prévisions budgétaires	6 651 868,31 €	6 651 868,31 €
Exécution	1 964 414,97 €	2 479 285,11 €
Résultat		514 870,14 €

Le Président s'est retiré au moment du vote, conformément à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à la majorité (3 abstentions : MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET)**

- Approuve le compte administratif de l'année 2017 arrêté comme suit :  
Section de fonctionnement : dépenses = 1 964 414,97 €, recettes = 2 479 285,11 €  
Section d'investissement : dépenses = 2 712 366,89 €, recettes = 3 051 273,38 €

oooooooooooooooo

### Délibération n°18-43 - Compte de gestion 2017



#### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

#### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

#### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**  
**nombre de délégués présents : 26**  
**nombre de suffrages : 31**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 3312-5,

Vu la concordance des écritures du compte de gestion et du compte administratif,

Selon l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, le comptable public transmet, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant, le compte de gestion qu'il a établi. L'article L. 3312-5 précise que l'organe délibérant arrête le compte de gestion de l'exercice clos préalablement à l'adoption du compte administratif.

L'exécution financière du compte de gestion est retracée ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2016		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice 2017	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		883 967,31 €	1 964 414,97 €	2 479 285,11 €		1 398 837,45 €
Investissement		1 560 874,14 €	2 712 366,89 €	3 051 273,38 €		1 899 780,63 €

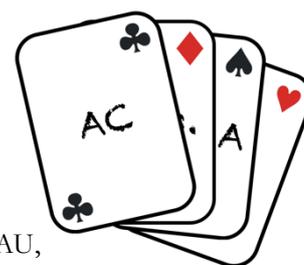
Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à la majorité (3 abstentions MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET)**

- Arrête le compte de gestion de l'année 2017.

oooooooooooo

**Délibération n°18-44 relative à la reprise définitive  
du résultat de l'exercice 2017**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS

Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M.SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**  
**quorum : 13**  
**nombre de délégués présents : 26**  
**nombre de suffrages : 31**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-6,

Vu la délibération n° 18-16 du 21 mars 2018 relative à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2017,

Vu l'adoption du compte administratif 2017 au cours de la séance du Comité syndical du 26 juin 2018,

Conformément aux dispositions de l'article L. 3312-6 du code général des collectivités territoriales, le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement sont affectés et repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Ce même article dispose toutefois qu'il est possible de reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement et le solde de la section d'investissement avant l'adoption du compte administratif.

Le Comité syndical, lors de sa réunion du 21 mars 2018, a approuvé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2017 et la reprise de l'excédent d'investissement au budget de l'exercice 2018.

Compte tenu du vote, au cours de cette séance, du compte administratif 2017, qui présente un résultat de fonctionnement et un excédent d'investissement identiques, il convient de délibérer sur la reprise définitive du résultat et de l'excédent d'investissement dégagés sur l'exécution financière de l'année 2017.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement sont les suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice 2017	514 870,14 €
Résultat 2016 reporté	883 967,31 €
Résultat à affecter	1 398 837,45 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Solde de l'exercice 2017	338 906,49 €
Solde de l'exercice 2016 reporté	1 560 874,14 €
Solde à reprendre	1 899 780,63 €
Restes à réaliser en dépenses	141 813,12 €
Restes à réaliser en recettes	1 407,00 €

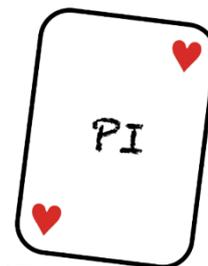
Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à la majorité (3 abstentions MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET), approuve :**

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 1 398 837,45 €, au compte 002 en recettes de fonctionnement du budget 2018,
- La reprise de l'excédent de la section d'investissement, soit la somme de 1 899 780,63 €, au compte 001 en recettes d'investissement du budget 2018.

00000000000000000000

**Délibération n°18-45 fixant le montant des participations  
des EPCI au titre de la compétence PI pour l'année 2018.**



**TITULAIRES PRESENTS :**

M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. DARSONVILLE, M. GIRARD, Mme LEFEBVRE,  
M. PELLETIER, M. ROLAND

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT :**

M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE :**

**ASSISTAIENT AUSSI A LA SEANCE SANS PARTICIPER AU VOTE :**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DIETRICH, M. DE  
VALROGER, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, M. MOUFLARD,  
M. NANCEL, Mme PALANSON, M. POLLET, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**nombre total de délégués : 9**

**quorum : 3**

**nombre de délégués présents : 8**

**nombre de suffrages : 8**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5721-1 à L. 5722-11,

Vu les statuts de l'Entente Oise-Aisne approuvés par délibération n° 17-27 du 6 décembre 2017, faisant l'objet d'un arrêté préfectoral du 19 juin 2018, notamment l'article 21,

Il est proposé au Comité syndical :

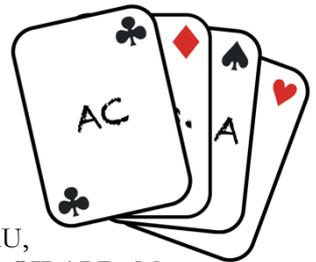
- De fixer le montant des participations des établissements publics de coopération intercommunale adhérents au titre de la compétence de Prévention des inondations à 3 € par habitant pour l'année 2018,
- D'approuver les contributions des collectivités au Budget 2018 fixées selon les données ci-dessous :

<b>nom de l'EPCI</b>	<b>nombre d'habitants</b>	<b>montant de la contribution</b>
Communauté de communes Vexin centre	17 101	51 303 €
Agglomération Creil Sud Oise	83 461	250 383 €
Communauté de communes Chemin des Dames	1 739	5 217 €

Communauté de communes du Haut Val-d'Oise	36 523	109 569 €
Agglomération Chauny Tergnier La Fère	39 542	118 626 €
Communauté de communes Plaine d'Estrées	17 272	51 816 €
Communauté de communes Senlis Sud Oise	25 176	75 528 €
Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	192 813	578 439 €
Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte	34 124	102 372 €
Total	447 751	1 343 253 €

oooooooooooooooooooo

**Délibération n°18-46 Décision modificative n° 1  
au budget de l'exercice 2018.**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Vu le budget primitif pour l'exercice 2018 adopté par le Comité syndical le 21 mars 2018,

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2018 portant notamment sur l'adhésion à l'Entente Oise Aisne de 9 EPCI,

Compte tenu de l'adhésion de 9 EPCI, adhésion arrêtée par les Préfets des départements concernés, les recettes issues de leurs participations financières doivent être intégrées au budget.

Le montant total des participations à inscrire au budget en recettes de fonctionnement s'élève à 1 343 253 €. Les dépenses qui vont équilibrer la section de fonctionnement concernent des charges à caractère général, pour un montant total de 630 422 €, notamment pour l'entretien des ouvrages mis à disposition de l'Entente dans le cadre des nouvelles adhésions, pour l'entretien de l'ouvrage de Proisy, quelques dépenses pour le fonctionnement des services et le solde sur la ligne de crédit de « réserve ». 30 300 € vont alimenter les charges de personnel. Une somme de 418 000 € est virée à la section d'investissement en opération d'ordre. 200 000 € sont inscrits au titre des amortissements et serviront à amortir des études anciennes non suivies de travaux. 58 331 € sont ajoutés pour les aides aux collectivités.

Les recettes inscrites en section d'investissement, pour un total de 618 000 €, proviennent du virement de la section de fonctionnement et des amortissements.

Les dépenses d'investissement concernent des sommes de 100 000 € au chapitre 21 et 150 000 € au chapitre 23 pour des réalisations sur les nouveaux ouvrages. Des acquisitions de matériel sont prévues au chapitre 21, ainsi qu'une somme de 100 000 € pour des acquisitions foncières. Des dépenses supplémentaires sont prévues pour la réalisation de l'ouvrage de Montigny-sous-Marle, soit 60 000 € pour des travaux d'électrification, et 20 000 € dans le cadre du PAPI Verse. Ces deux dernières dépenses nécessitent de modifier la répartition des crédits de paiement des autorisations de programme concernées.

Le reliquat est placé sur la ligne de « réserve » de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à la majorité** (3 abstentions : MM. GUINIOT, MOUFLARD ; POLLET)

- Approuve la décision modificative n° 1 au budget pour l'exercice 2018,
- Approuve la modification, ci-dessous, de la répartition des crédits de paiement pour les autorisations de programme de Montigny-sous-Marle et du PAPI Verse.

Montigny sous Marle	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Phase travaux	<b>9 801 600 €</b>		<b>254 321,62 €</b>	<b>5 113 243 €</b>	<b>4 434 035,38 €</b>
	Chapitre 21		22 542,82 €		
	Chapitre 23		231 778,80 €	5 113 243 €	4 434 035,38 €

PAPI VERSE	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
	<b>6 648 000 €</b>	<b>309 778,88 €</b>	<b>107 779,74 €</b>	<b>499 904 €</b>	<b>1 080 000 €</b>	<b>4 650 537,38 €</b>
	Chapitre 20	218 920,80 €	27 163,05 €	299 904 €	100 000 €	
	Chapitre 21	89 778,08 €	63 996,33 €			
	Chapitre 23	1 080,00 €	16 620,36 €	200 000 €	980 000 €	4 650 537,38 €

oooooooooooooooooooo

**Délibération n°18-47 relative aux aides aux collectivités, prolongation de délai**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.

GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE

M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE

Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS

Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO

M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Un maître d'ouvrage a fait part de sa demande de prolongation du délai d'exécution de son étude.

**VU :**

- L'arrêté de subvention pris pour le dossier I15-02 ;
- La demande de prolongation de délai et les motifs invoqués par le maître d'ouvrage.

**CONSIDÉRANT :**

- Les éléments techniques apportés par le Comité technique de l'Entente Oise-Aisne ;
- La complémentarité entre les études du dossier I15-02 et l'aménagement de Proisy.

Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à la majorité (3 abstentions : MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET)**

- **Décide** d'attribuer une prolongation de délai au maître d'ouvrage pour le projet ci-après.

	Collectivité	Opération	Assiette	Subvention maximale	Date théorique de fin initiale	Demandes de prolongation	Cumul des demandes de prolongation	Date de fin sollicitée	Motif de la prolongation
I 15-02	Oise amont, Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'...	Etude de danger des aménagements réalisés sur l'Oise - Commune de Guise	51 000 €	22 950 €	07-juil-17	6 mois	17 mois	31-déc-18	Le syndicat a dû demander des relevés topographiques complémentaires dans les différents bras de l'Oise à Guise.

00000000000000000000

**DÉLIBÉRATION N°18-48 relative à l'attribution  
des marchés de travaux de dérasement  
des seuils Pasteur et du Moulin Vert à Hirson**



**TITULAIRES PRESENTS :**

M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. DARSONVILLE, M. GIRARD, Mme LEFEBVRE,  
M. PELLETIER, M. ROLAND

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT :**

M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE :**

**ASSISTAIENT AUSSI A LA SEANCE SANS PARTICIPER AU VOTE :**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DIETRICH, M. DE  
VALROGER, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, M. MOUFLARD,  
M. NANCEL, Mme PALANSON, M. POLLET, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**nombre total de délégués : 9**

**quorum : 3**

**nombre de délégués présents : 8**

**nombre de suffrages : 8**

Les travaux de réaménagement des berges du Gland en vue d'augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils Pasteur et du seuil du Moulin Vert à Hirson (02) doivent permettre :

- de rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur le Gland dans la traversée d'Hirson ;
- d'augmenter le débit capable du Gland à proximité des ouvrages à déraser de sorte à retarder les premiers débordements en zones urbaines.

Les travaux, sous maîtrise d'œuvre du Bureau d'études Hydratec seront répartis en 3 lots :

- Lot n°1 : travaux de terrassement / génie civil ;
- Lot n°2 : travaux de bûcheronnage ;
- Lot n°3 : travaux d'aménagements paysagers.

Le montant des travaux est de 1 537 837,86 €uros TTC. Cette opération est aidée à 100% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

**VU :**

- Le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics ;
- La délibération n° 16-14 relative à l'ouverture d'une autorisation d'engagement pluriannuelle pour la maîtrise d'œuvre et les travaux concernant le dérasement des seuils Pasteur et Moulin Vert ;
- L'arrêté préfectoral autorisant les travaux de dérasement en date du 22 novembre 2017 (DIG, autorisation unique et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées) ;
- La procédure adaptée ;
- Le rapport d'analyse des offres ;

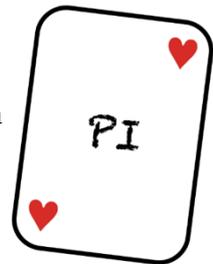
Après avoir délibéré

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- Décide d'attribuer les marchés de travaux relatifs aux réaménagements des berges du Gland pour augmenter le débit capable en secteur urbain, avec dérasement des seuils Pasteur et du seuil du Moulin Vert à Hirson (02) comme suit :
  - pour le lot 1 – Travaux de terrassement / génie civil : au groupement composé des entreprises « Vinci Construction Terrassement / CGCR » pour un montant de 1 328 158,26 euros TTC ;
  - pour le lot 2 – Travaux de bûcheronnage : à l'entreprise « Forêts et Paysages » pour un montant de 76 706,40 euros TTC ;
  - pour le lot 3 – travaux d'aménagement paysagers : à l'entreprise « Forêts et Paysages » pour un montant de 132 973,20 euros TTC (soit 119 984,40 euros TTC pour la tranche ferme et 12 988,80 euros TTC pour la tranche optionnelle).
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs aux marchés de travaux avec les entreprises retenues.

oooooooooooo

**Délibération n°18-49 relative à l'aide de l'Agence de l'eau  
Seine-Normandie aux travaux de dérasement  
des seuils Pasteur et Moulin Vert**



**TITULAIRES PRESENTS :**

M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. DARSONVILLE, M. GIRARD, Mme LEFEBVRE,  
M. PELLETIER, M. ROLAND

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT :**

M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE :**

**ASSISTAIENT AUSSI A LA SEANCE SANS PARTICIPER AU VOTE :**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DIETRICH, M. DE  
VALROGER, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, M. MOUFLARD,  
M. NANCEL, Mme PALANSON, M. POLLET, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**nombre total de délégués : 9**

**quorum : 3**

**nombre de délégués présents : 8**

**nombre de suffrages : 8**

Le bureau d'études Setec-Hydratec a été mandaté par l'Entente Oise-Aisne pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre complète relative au dérasement des seuils Pasteur et du seuil du Moulin Vert avec réaménagement des berges du Gland à Hirson (02). La mission PRO a été terminée en avril dernier et le bureau d'études a poursuivi sa mission par la phase travaux. Les travaux, d'un montant de 3 070 000 € TTC, sont répartis comme suit :

- Maîtrise d'œuvre :	180 000 € TTC
- Travaux de dérasement et d'accompagnement :	2 600 000 € TTC
- Référé préventif :	30 000 € TTC
- Travaux de confortement des bâtiments (si nécessaire) :	260 000 € TTC

Total : 3 070 000 € TTC

**VU :**

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur ;
- Le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) des vallées d'Oise et des rivières d'Île-de-France ;
- L'arrêté du 4 décembre 2012 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 2° du I de l'article L.214-17 du code de l'environnement sur le bassin Seine-Normandie ;
- La délibération n° 13-09 de l'Entente Oise-Aisne du 22 mai 2013 relative à l'ouverture d'une autorisation d'engagement pluriannuelle pour les études d'avant-projet et réglementaires concernant le dérasement des seuils Pasteurs et Moulin Vert ;
- La délibération n° 16-14 de l'Entente Oise-Aisne du 11 mai 2016 relative à l'ouverture d'une autorisation d'engagement pluriannuelle pour la maîtrise d'œuvre et les travaux concernant le dérasement des seuils Pasteur et Moulin Vert ;
- Les avis de l'expert délégué flore du Conseil national de la protection de la nature en date des 21 septembre 2016 et 27 février 2017 ;
- L'arrêté préfectoral n°2016 629028-A1 du 26 septembre 2016 relatif à des prescriptions de diagnostic archéologique ;
- L'arrêté préfectoral autorisant les travaux de dérasement en date du 22 novembre 2017 (DIG, autorisation unique et dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées).

**CONSIDÉRANT** l'éventualité de devoir réaliser des travaux de confortement sur les bâtiments avoisinants les travaux de dérasement des seuils,

Après avoir délibéré,

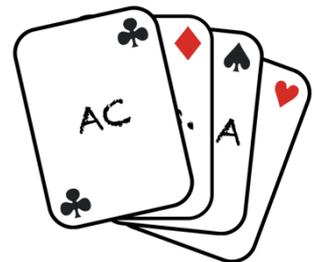
**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie une aide au taux de 100% pour les travaux directs et induits relatifs au dérasement des seuils Pasteur et du seuil du Moulin Vert avec réaménagement des berges du Gland, à Hirson (02).

**Autorise** le Président à signer toutes pièces afférentes à la réalisation de cette opération.

oooooooooooooooooooo

**Délibération n°18-50 relative à la mise en place de la carte achat**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE

M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE

Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS

Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO

M.SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Vu le décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte achat,

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement offrant un dispositif de contrôle et des mesures de sécurité. C'est à la fois une modalité de commande et de paiement.

L'Entente Oise Aisne envisage de tester l'utilisation de la carte achat public et donc de contracter auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France pour sa mise en place pour une durée de trois ans pour une carte. Pour information, afin de faire jouer la concurrence, le Crédit Mutuel a été contacté pour la même prestation et a fourni une offre d'un coût supérieur.

La Caisse d'Epargne met à la disposition de l'Entente Oise Aisne la carte d'achat pour le porteur désigné. L'Entente Oise Aisne désigne le Directeur des services, nominativement, en tant que porteur et définira les paramètres d'habilitations de la carte. Cette solution de paiement et de commande est une carte à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité. Tout retrait d'espèces est impossible.

Le montant plafond global des règlements effectués par la carte achat de l'Entente Oise Aisne est fixé à 6 000 € par année civile.

La Caisse d'Epargne paye au fournisseur de l'Entente Oise Aisne toute créance née d'une transaction exécutée par carte achat dans un délai nécessairement inférieur au délai global de paiement de 30 jours. L'Entente Oise Aisne sera tenue informée des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat car l'émetteur de la carte portera chaque utilisation de la carte achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fera foi des transferts de fonds entre les livres du prestataire et ceux du fournisseur.

L'Entente Oise Aisne créditera le compte technique ouvert dans les livres de la banque retraçant les utilisations de la carte achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire de l'Entente procédera au paiement de la banque. L'Entente règlera la banque dans un délai de 30 jours.

Le tarif de la carte est fixé à 30 € par mois, avec une commission de 0,70 % sur les flux.

Après en avoir délibéré,

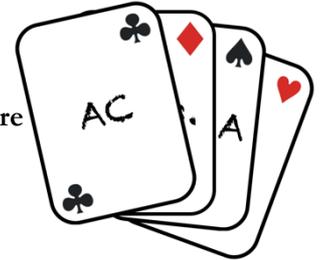
**Le Comité syndical, à la majorité (3 abstentions : MM.GUINIOT, MOUFLARD ; POLLET)**

- Approuve la mise en place de ce dispositif de paiement qui prendra effet à la signature du contrat avec la Caisse d'Epargne des Hauts-de-France ;

- Autorise le Président à nommer un responsable de programme et à déterminer précisément le périmètre d'utilisation de la carte ;
- Autorise le Président à signer les documents contractuels nécessaires à la mise en place de la carte achat.

oooooooooooooooo

## Délibération n°18-51 relative à la médiation préalable obligatoire



### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
 M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
 Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
 Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
 M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Vu le code de justice administrative,

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation de la médiation préalable obligatoire,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique,

Vu la convention relative à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne,

Considérant le coût d'un recours contentieux et les délais devant les tribunaux administratifs,

Jusqu'au 19 novembre 2020, il est possible d'avoir recours à une médiation préalable obligatoire en vue de résoudre un litige avec un agent, avec l'aide du Centre de Gestion désigné comme médiateur en qualité de personne morale. Cette médiation, soumise au principe de confidentialité, concerne les litiges relatifs aux décisions ci-après :

- 1°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- 2°. Refus de détachement, de placement en disponibilité ou de congés non rémunérés prévus pour les agents contractuels aux articles 20, 22, 23 et 33-2 du décret du 17 janvier 1986 susvisé et 15, 17, 18 et 35-2 du décret du 15 février 1988 susvisé ;
- 3°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ou relatives au réemploi d'un agent contractuel à l'issue d'un congé mentionné au 2° du présent article ;
- 4°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
- 5°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- 6°. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés en application de l'article 6 *sexies* de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
- 7°. Décisions administratives individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions dans les conditions prévues par les articles 1er des décrets du 30 novembre 1984 et du 30 septembre 1985 susvisés.

La médiation préalable obligatoire pour les contentieux qu'elle recouvre suppose un déclenchement automatique du processus de médiation que l'Entente s'engage à faire connaître par tout moyen à ses agents. Ainsi, l'Entente ou l'agent devra se soumettre à la médiation avant tout recours contentieux. La saisine du médiateur interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription, qui recommencent à courir à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur déclarent que la médiation est terminée.

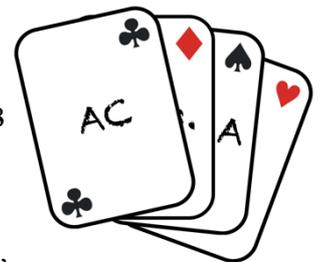
L'engagement de recourir à la médiation préalable comporte une participation financière à hauteur de 50 euros par heure de travail effectué par le médiateur.

Il est proposé au **Comité syndical, à la majorité (3 abstentions MM. GUINIOT, MOUFLARD, POLLET)**

- d'autoriser le Président à signer la convention avec le Centre de Gestion en vue de recourir à la médiation préalable obligatoire

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-52 relative à l'aide de l'Agence de Peau Seine-Normandie au fonctionnement des services, année 2018**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,

Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE

M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE

Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS

Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO

M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

L'Agence de l'eau Seine-Normandie apporte une aide financière annuelle au fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne via le contrat d'animation technique des rivières du bassin de l'Oise 2013-2018.

La cellule d'animation serait composée de 4 animateurs, ce qui représente un temps passé pour les missions éligibles de 3,25 Équivalents Temps Plein (ETP) au maximum.

**VU :**

- Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur ;
- Le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les plans territoriaux d'actions prioritaires (PTAP) des vallées d'Oise et des rivières d'Île-de-France ;
- Le Plan de gestion du risque inondation (PGRI) Seine-Normandie 2016-2021 ;
- Les stratégies locales de gestion du risque inondation des territoires à risque important (TRI) de Chauny-Tergnier- La Fère, Compiègne, Creil, Val-d'Oise ;
- La délibération n° 12-20 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie du 14 novembre 2012 approuvant le contrat d'animation de référence, et l'avis de la commission des aides du 2 juillet 2013 ;
- La délibération n° 13-13 du 22 mai 2013 du Conseil d'administration de l'Entente Oise-Aisne approuvant le contrat d'animation technique des rivières du bassin de l'Oise 2013-2018.

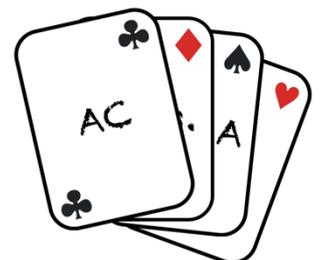
Après avoir délibéré,

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité**

- **Autorise** le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le fonctionnement des services de l'Entente Oise-Aisne pour l'année 2018, correspondant à 3,25 ETP dans le cadre du contrat d'animation technique et à signer toutes les pièces relatives à cette demande (contrats, avenants).

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-53 relative à la demande  
de participation de l'Etat pour l'animation du PAPI Verse**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAUULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Vu la convention cadre du PAPI de la Verse signée le 4 juin 2014,

Considérant les précédentes participations financières de l'Etat depuis 2014 jusqu'au 10 octobre 2018.

La convention cadre du PAPI de la Verse prévoit la répartition de l'ensemble des actions du projet entre plusieurs axes dont l'axe 0 porte sur l'animation. Le maître d'ouvrage de cet axe 0 est l'Entente Oise Aisne. L'animation du PAPI de la Verse est cofinancée par l'Etat selon les conditions suivantes :  
Participation de l'Etat à hauteur de 120 000 € sur toute la période de 6 ans, plafonnée à 40 % du montant de l'action.

La présente délibération concerne la demande de participation de l'Etat pour la période du 11 octobre 2018 à fin 2020. Compte tenu des précédentes aides de l'Etat, à savoir la convention n° 2014/24 du 7 octobre 2014 attribuant une aide de 40 000 € et la convention EJ n° 21012037941 du 14 décembre 2016 accordant une aide de 35 018 €, le montant maximum de l'aide sollicitée dans le cadre de la présente délibération est de 44 982 €.

La participation financière de l'Etat contribuera à la rémunération d'un emploi équivalent temps plein chargé notamment des missions suivantes :

- Assurer le suivi technique du programme d'action de prévention des inondations PAPI de la Verse,
- Assurer l'organisation et l'animation du projet,
- Accompagner les collectivités dans la réalisation des actions PAPI de la Verse,
- Assurer le suivi financier et administratif du projet.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à l'unanimité :**

- Autorise le Président à solliciter une aide financière de l'Etat pour l'animation du PAPI de la Verse sur la période du 11 octobre 2018 à la fin de validité de la convention cadre du PAPI Verse d'un montant maximum de 44 982 €,

- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande.

00000000000000

## Délibération n°18-54 fixant les coûts de prestation en régie



### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

De par ses missions historiques, l'Entente est forte d'une expertise sur les différentes thématiques liées au risque d'inondation. Elle réalise régulièrement des études et des travaux en régie sur les milieux aquatiques, l'hydraulique douce, l'hydrologie, la réduction de la vulnérabilité, la lutte contre le ruissellement, les protections hydrauliques, la sensibilisation. En outre, l'article 6 des statuts stipule que « l'Entente Oise Aisne peut intervenir sur d'autres domaines par conventions qui précisent notamment les modalités financières de ces interventions ».

Notamment, certaines actions du Plan d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention de la vallée de l'Oise peuvent recevoir une aide du FPRNM (fonds Barnier) sur des interventions en régie, assurant ainsi des recettes additionnelles au Budget de l'Entente.

Il est ainsi nécessaire de fixer le coût de ces prestations. Les propositions de **forfait journalier de prestation** ci-dessous sont issues des coûts de fonctionnement de l'Entente.

Agents	Coût journalier
Attaché (catégorie A)	280 € TTC
Ingénieur (catégorie A)	320 € TTC
Technicien (catégorie B)	250 € TTC
Adjoint (catégorie C)	200 € TTC

Ces coûts sont valables pour les années 2018 et suivantes, tant qu'une nouvelle délibération ne les a pas actualisés.

Les frais de déplacement, de fonctionnement etc. sont intégrés dans ces coûts.

**VU :**

- L'expérience de l'Entente dans ses différents domaines de compétence,
- L'article 6 des statuts de l'Entente Oise-Aisne,

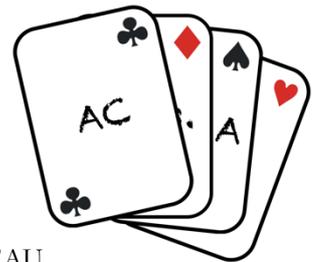
Après avoir délibéré

**LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité :**

- **Décide** de mettre en place des prestations en régie,
- **Approuve** les coûts de forfait journalier de prestation proposés,
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre tout acte administratif (marché, convention, demande de subvention...) relatif à ces prestations.

oooooooooooooooooooo

**Délibération n°18-55 relative à la création  
d'un poste de technicien**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE à reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Un agent de l'Entente qui occupe actuellement un poste d'adjoint technique chargé de la gestion des ouvrages hydrauliques a réussi le concours d'ingénieur territorial. Cet agent a trouvé un poste d'ingénieur dans une autre collectivité et va donc partir en détachement pour stage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le poste d'adjoint technique ne correspond pas à la nature des fonctions de chargé des ouvrages hydrauliques. Aussi, dans la perspective de la suppression du poste d'adjoint technique à l'issue de la période de détachement de l'intéressé et afin de pouvoir recruter un agent qui prendra en charge les fonctions laissées vacantes, il est proposé d'ouvrir un poste de technicien.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être fait application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Le Président précise qu'il s'engage à supprimer le poste d'adjoint technique lors de la fin de la période de stage de l'agent en détachement, lorsqu'il sera intégré dans sa nouvelle collectivité. Le Comité technique de l'Aisne a déjà été saisi à cet effet.

Après en avoir délibéré,

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve :**

- la création d'un emploi permanent de technicien à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au grade de technicien,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion des ouvrages hydrauliques,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

**TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er SEPTEMBRE 2018**

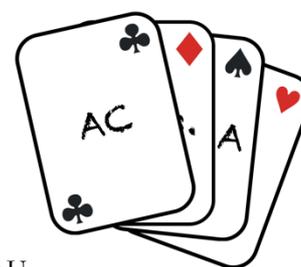
Grades ou emplois	Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs pourvus par un titulaire	Effectifs pourvus par un non titulaire
Ingénieur en chef hors classe (Directeur des services)	A	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	2	1	1
Adjoint administratif principal 2e classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	1	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	1		
Ingénieur	A	5	2	2
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	

Technicien	B	1		
Adjoint technique	C	1 (en détachement)		
Total		15	8	3

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Contrat
Attaché	A	Communication	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans

oooooooooooooooo

**Délibération n°18-56 relative à la création  
d'un poste d'adjoint administratif**



**TITULAIRES PRESENTS : 23**

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU, Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M. GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD, Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE, Mme VARLET, Mme VILLALARD

**SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3**

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

**TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5**

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Actuellement, les tâches relatives à la gestion du personnel sont réparties entre différents agents de l'Entente qui occupent chacun d'autres fonctions par ailleurs. Afin de rendre sa cohérence à la fonction et de sécuriser nos procédures, tandis que l'activité des services augmente sensiblement, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif chargé de la gestion des ressources humaines.

Des fonctions support représentent aussi un besoin croissant et ne sont pas affectées dans l'organigramme, elles compléteront ce profil de poste.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être fait application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve :**

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018,
- cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : gestion des ressources humaines, fonctions support ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**TABLEAU DES EMPLOIS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018**

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs pourvus par un titulaire	Effectifs pourvus par un non titulaire
Ingénieur en chef hors classe (Directeur des services)	A	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	2	1	1
Adjoint administratif principal 2e classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	2	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	1		
Ingénieur	A	5	2	2
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	
Technicien	B	1		
Adjoint technique	C	1 (en détachement)		
<b>Total</b>		<b>16</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Contrat
---	------------	---------	---------

Attaché	A	Communication	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans

0000000000

### Délibération n°18-57 relative à la création d'un poste d'ingénieur



#### TITULAIRES PRESENTS : 23

Mme ARNOULD, M. AVERLY, M. BOUCHEZ, M. BRONCHAIN, M. CARREAU,  
Mme COUCHOT, M. DARSONVILLE, M. DIETRICH, M. DE VALROGER, M. GIRARD, M.  
GUINIOT, M. LAMORLETTE, Mme LARANGE-LOZANO, Mme LEFEBVRE, M. MOUFLARD,  
Mme PALANSON, M. PELLETIER, M. ROLAND, M. SALMON, M. SCHWEIN, M. SEIMBILLE,  
Mme VARLET, Mme VILLALARD

#### SUPPLEANTS REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 3

M. NANCEL ; M. POLLET ; M. RUTAULT

#### TITULAIRES MUNIS D'UN POUVOIR DE VOTE : 5

M. SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Mme DORGUEILLE  
M. LAMORLETTE a reçu un pouvoir de vote de Mme COMBE  
Mme PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Mme STRAUSS  
Mme VILLALARD a reçu un pouvoir de vote de Mme MERIZIO  
M. SEIMBILLE a reçu un pouvoir de vote de M. DESSE

**nombre total de délégués : 39**

**quorum : 13**

**nombre de délégués présents : 26**

**nombre de suffrages : 31**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'Entente a examiné des projets d'écrêtement des crues dits de Longueil II et Vic-sur-Aisne pour lesquels des analyses coût-bénéfice doivent être conduites en parallèle des études de maîtrise d'œuvre. Le recensement des enjeux (habitat, activité économique) est nécessaire pour pouvoir justifier de l'intérêt à agir.

Par ailleurs, le redéploiement des activités de l'Entente sur plusieurs EPCI devenus membres pour toutes les problématiques de prévention des inondations, oblige à généraliser la connaissance des aléas. Enfin, la lutte contre le ruissellement amène à de nombreuses implantations d'ouvrages (hydraulique douce, gabions) sous conventions dont le suivi est strictement nécessaire pour assurer la pérennité des ouvrages. Aussi, un profil de gestionnaire de système d'information géographique, concepteur et gestionnaire de bases de données d'enjeux, de recensement des aléas et d'analyste multicritère des ouvrages est devenu nécessaire dans l'effectif.

Il pourra être fait application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée au cas où aucun fonctionnaire n'aura pu être recruté.

**Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve :**

- la création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, au grade d'ingénieur ;
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : connaissance des enjeux, analyses coûts-bénéfices, analyses multicritères, système d'information géographique ;
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions prévues à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

- la modification du tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**TABLEAU DES EMPLOIS AU 1er OCTOBRE 2018**

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs pourvus par un titulaire	Effectifs pourvus par un non titulaire
Ingénieur en chef hors classe (Directeur des services)	A	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	2	1	1
Adjoint administratif principal 2e classe	C	2	2	
Adjoint administratif	C	2	1	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	1		
Ingénieur	A	6	2	2
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	
Technicien	B	1		
Adjoint technique	C	1 (en détachement)		
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Contrat
Attaché	A	Communication	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans

## ENTENTE OISE-AISNE

### Procès-verbal de la séance du Comité syndical du 21 mars 2018

Les membres du Comité syndical de l'Entente Oise-Aisne se sont réunis le 21 mars 2018 à Laon à l'invitation de M. Gérard SEIMBILLE, Président de l'Entente.

#### TITULAIRES PRÉSENTS : 13

M. Renaud AVERLY	Conseiller départemental des Ardennes
M. Thierry BUSSY	Conseiller départemental de la Marne
Mme Nicole COLIN	Conseillère départementale de l'Oise
Mme Danielle COMBE	Conseillère départementale de la Meuse
M. Eric DE VALROGER	Conseiller départemental de l'Oise
M. Daniel DESSE	Conseiller départemental du Val d'Oise
Mme Monique DORGUEILLE	Conseillère départementale de la Marne
M. J-François LAMORLETTE	Conseiller départemental de la Meuse
M. Jean MARX	Conseiller départemental de la Marne
Mme Monique MERIZIO	Conseillère départementale du Val d'Oise
Mme Arlette PALANSON	Conseillère départementale de la Meuse
M. Alphonse SCHWEIN	Conseiller départemental de la Marne
M. Gérard SEIMBILLE	Conseiller départemental du Val d'Oise

#### SUPPLEANT REPRESENTANT UN TITULAIRE ABSENT : 4

Madame Caroline VARLET représentée par Madame Marie-Françoise BERTRAND  
Monsieur Claude MOUFLARD représenté par Monsieur Armand POLLET  
Madame Dominique ARNOULD Représentée Mme Françoise JEANNELLE  
Madame Hélène BALITOUT représentée par Monsieur Sébastien NANCEL

#### DELEGATION DE POUVOIR : 3

Monsieur Renaud AVERLY a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Yann DUGARD  
Monsieur Alphonse SCHWEIN a reçu un pouvoir de vote de Monsieur Philippe SALMON  
Madame Arlette PALANSON a reçu un pouvoir de vote de Madame Isabelle JOCHYMSKI

#### AUTRES PERSONNES AYANT ASSISTÉ À LA SEANCE : 17

Mme Nathalie MERIOT	Payeur départemental de l'Aisne
M. Philippe COZETTE	Conseil départemental de l'Aisne
Mme Jocelyne MYSLINSKI	Conseil départemental de l'Oise
Mme Claire DELANGE	Agence de l'eau Seine-Normandie
M. Jean-Noël POUTREL	Délégué par la CC du Haut Val d'Oise
M. Hervé BROCARD	Délégué par la CC du Chemin des Dame
M. Hervé GIRARD	Délégué par la CC du Chemin des Dames
M. Dimitri ROLAND	Délégué par la CC Senlis Sud Oise
M. Gérald RUTAULT	Délégué par la CA de Cergy Pontoise
M. Christian DUMET	Délégué par la CC Sausseron Impressionnistes
M. Jean-Pierre BEQUET	Délégué par la CC Sausseron Impressionnistes
M. Thibaut BEAUTE	CA de Cergy Pontoise
M. Jean-Michel CORNET	Entente Oise-Aisne
Mme Véronique ZIETECK	Entente Oise-Aisne

Mme Morgane LAMBOURG  
M. Maxime GABRIEL  
Mme Fanny PHILIPPE

Entente Oise-Aisne  
Entente Oise-Aisne  
Entente Oise-Aisne

**M. SEIMBILLE** constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Il signale la présence de Mme MERIOT, Payeur départemental, de Mme MYSLINSKI du Conseil départemental de l'Oise, de M. COZETTE du Conseil départemental de l'Aisne et de Mme DELANGE de l'Agence de l'eau. En outre, Mme ZIETECK, Mme LAMBOURG, Mme PHILIPPE, M. GABRIEL et M. CORNET, des services de l'Entente, sont aussi présents.

Plusieurs délégués des EPCI sont aussi présents ; ils ne sont pas encore en capacité de voter puisqu'un des points de l'ordre du jour vise justement à procéder à l'intégration des EPCI.

Il rappelle le parcours réglementaire : l'Entente était une institution interdépartementale, elle s'est transformée en syndicat mixte ouvert avec les mêmes statuts et les mêmes membres. La prochaine étape consiste en l'adoption des statuts avec la liste à jour des EPCI à intégrer.

**M. POUTREL** se présente, il est maire de Bernes-sur-Oise, vice-président de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise et délégué au Syndicat mixte des berges de l'Oise.

**M. ROLAND** se présente, il est maire de Barbery et représente la Communauté de communes de Senlis sud Oise.

**M. RUTAUT** se présente, il est maire de Maurecourt et vice-président de la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise.

**M. BEAUTE** est DGA à la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise, il indique avoir déjà échangé avec les services pour préparer l'adhésion et le transfert. Il se dit conscient des enjeux de bassin versant.

**M. DUMET** se présente, il est maire de Labbeville et vice-président de la Communauté de communes Sausseron impressionnistes.

**M. BEQUET** se présente, il est conseiller municipal d'Auvers-sur-Oise et délégué suppléant de la Communauté de communes Sausseron impressionnistes.

**M. SEIMBILLE** indique que la préfecture souhaite qu'une délibération globale relative aux statuts soit prise en séance pour que les statuts indiquent la composition des EPCI directement dans l'article consacré. Il demande s'il y a des oppositions à rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Aucune opposition n'est exprimée.

M. SEIMBILLE présente le projet de procès-verbal de la session du 27 février 2018. Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°18-15 au vote. La délibération n°18-15 est adoptée à l'unanimité.

## **OPERATIONS BUDGETAIRES ET COMPTABLES**

M. SEIMBILLE précise que le Budget 2018 est cette année voté tardivement puisque les contributions des EPCI ne peuvent pas encore être intégrées tandis que les participations des départements sont déjà en baisse. Or le chantier de Montigny-sous-Marle commencera au deuxième trimestre et des décaissements sensibles seront à prévoir, de sorte que le Budget ne peut

être équilibré, dans un premier temps, qu'avec l'apport de l'excédent reporté. Il convient donc de procéder à une reprise anticipée du résultat.

Il rappelle que cet excédent résulte d'un lissage des participations des départements depuis plusieurs années avec pour but de pouvoir financer les travaux à venir correspondant aux engagements pris par ces mêmes départements.

Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°18-16 au vote. La délibération n°18-16 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** explique comment le Budget 2018 a été préparé. Au premier semestre, le Budget ne comprend en recettes que les participations des départements et l'excédent reporté. Au second semestre, une fois les EPCI intégrés par arrêté préfectoral, une décision modificative permettra d'ajouter leurs participations en recettes.

S'agissant des participations départementales, celles-ci sont en diminution globale de 31,3% malgré une quote-part pour assurer les engagements pris. Par anticipation, la nouvelle clé de répartition a été utilisée, basée pour moitié sur la population et pour moitié sur la superficie. De plus, les départements de la Meuse et du Val d'Oise ont transféré la compétence ruissellement en option.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-17 au vote. La délibération n°18-17 est adoptée à l'unanimité.

A la demande de M. SEIMBILLE, **M. CORNET** décrit l'ouvrage de Montigny-sous-Marle qui va prochainement entrer en chantier et sera amené à réguler les crues de la Serre.

**M. SEIMBILLE** se réjouit que de tels ouvrages puissent bénéficier de 80% de subventions des partenaires. A terme, d'autres ouvrages seront étudiés dans le PAPI de la vallée de l'Oise.

Il relate l'historique des discussions avec les chambres d'agriculture, qui ont conduit à des protocoles d'indemnisation du surstockage. Ceux-ci engagent l'Entente à indemniser les exploitants en cas de surinondation et à rétablir le bon état des parcelles (clôtures, flottants échoués etc.). Chaque protocole fixe un montant que l'Entente s'engage à pouvoir mobiliser et qui est bloqué dans une provision pour risques et charges exceptionnelles. Ce fonds étant correctement doté depuis plusieurs années, le Président propose chaque année de verser une somme symbolique de 1 000 € pour conserver la mémoire de cet engagement.

Faute de demande de parole, M. SEIMBILLE soumet le projet de délibération n°18-18 au vote. La délibération n°18-18 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet de Budget primitif 2018. Il explique notamment le mécanisme de participation des communes bénéficiaires aux frais de fonctionnement des ouvrages de Longueil-Sainte-Marie et Proisy. Il signale les difficultés avec l'INRAP qui doit intervenir préalablement au chantier de suppression du seuil Pasteur et qui ne répond à aucune sollicitation depuis maintenant un an. Le risque pour l'Entente est de perdre le bénéfice d'une aide à 100% de l'Agence de l'eau.

La masse salariale augmente un peu du fait de la réforme des parcours professionnels. Par ailleurs, le plan d'effectifs sera modifié lors de la session de juin puisque l'Entente devra procéder à quelques recrutements pour pouvoir assurer la montée en charge de l'activité suite aux adhésions des EPCI. Ces recrutements, dont le nombre et la nature seront précisés ultérieurement, ont été signalés dans toutes les phases de discussions avec les parties prenantes (tant EPCI que départements) et sont intégrés dans les projections financières et les calculs de cotisations.

**M. SEIMBILLE** considère que quelques recrutements sont légitimes, dans une certaine mesure, pour tenir les engagements pris. Toutefois, il se dit vigilant sur les dépenses et souligne que les dépenses de fonctionnement de l'Entente ont toujours été maîtrisées au fil des années.

**Mme MERIOT** questionne sur le nombre de marchés susceptibles d'être transférés à l'Entente.

**M. CORNET** répond qu'ils seront identifiés à l'avancée de la constitution des procès-verbaux de transfert, de même que les plans d'amortissements et les emprunts. Les neuf procès-verbaux de transfert seront inscrits à l'ordre du jour de la session du 26 juin.

Les travaux sur le seuil Pasteur ne pourront matériellement pas être exécutés en 2018 du fait de l'attente de l'INRAP et de la saisonnalité des défrichements. Les ouvrages du PAPI Verse devraient faire l'objet d'un dépôt de demande d'autorisation au second semestre.

**M. SEIMBILLE** apporte des précisions au regard d'échanges qui ont eu lieu récemment dans la presse. Notamment le calendrier fait l'objet d'attentions, les travaux de réouverture de la Verse étant prêts à démarrer tandis que l'ouvrage de compensation de Muirancourt pose problème : la présence de tourbe sur le site rend la conception délicate. Pour autant il affirme rechercher la plus grande célérité sur ce dossier et tous les acteurs recherchent le meilleur moyen d'avancer dans le respect des règles et des modalités convenues en Commission mixte inondation (CMI). Si les inquiétudes sont légitimes, il pense qu'il est plutôt contreproductif de mettre le doute sur la bonne volonté des acteurs.

**M. DE VALROGER** informe que le Maire de Guiscard a été reçu par Nadège LEFEBVRE, présidente du Conseil départemental de l'Oise en la présence de Mme COLIN et de lui-même. Il se fait l'écho de deux questions en suspens : quel est le calendrier de l'opération ? Quelles sont les incidences de l'abandon éventuel de l'ouvrage de Muirancourt sur le niveau de protection ?

**M. NANCEL** signale que les interrogations locales proviennent d'une information tardive sur les sujétions techniques rencontrées sur Muirancourt. Comment se fait-il qu'on se rende compte que le terrain est inapte à recevoir une digue, 10 ans après la crue de juin 2007 ? La grogne locale provient aussi de l'inflation des coûts de réouverture de la Verse dans Guiscard à la suite de plusieurs appels d'offres infructueux du fait de prix très supérieurs aux estimations.

**M. SEIMBILLE** comprend les interrogations locales, il appelle néanmoins à de la concertation autour d'un objectif commun plutôt que de laisser s'installer des divisions qui sont contreproductives. A moyen terme, la problématique de la compétence devra aussi être traitée : la Communauté de communes du pays noyonnais (CCPN) dispose de la compétence, à l'issue de la période de transition au plus tard (fin 2019), il conviendra de définir quel est le porteur des actions : soit la CCPN, soit l'Entente par adhésion de la CCPN à celle-ci. Il regrette que Patrick DEGUISE, président de la CCPN et ancien élu de l'Entente, ne réponde pas à ses demandes de rendez-vous.

**M. CORNET** précise que si les élus locaux ont le sentiment que l'on découvre la tourbe 10 ans après la crue de juin 2007, l'Entente n'a commencé les études et les investigations qu'une fois les accords de subvention reçus soit en octobre 2014. Et face à des doutes sur la stabilité de l'ouvrage au vu du sous-sol, l'Entente a anticipé l'instruction administrative en saisissant les services de l'État en-dehors de la procédure réglementaire, pour éviter un refus qui n'aurait été connu que très tardivement. Il ajoute que l'ensemble du PAPI fait l'objet d'une démarche de concertation et d'information avec des réunions publiques semestrielles et des lettres d'information distribuées dans les 13 000 boîtes aux lettres du bassin. Enfin, si les attentes des populations sont légitimes, l'opération de la réouverture de la Verse a pu commencer grâce aux aides de l'Agence de l'eau sans attendre la signature du PAPI, soit trois ans avant l'Entente. Dès lors il n'est pas surprenant que ce dossier soit prêt plus tôt.

Par ailleurs, il ajoute deux interrogations à celles formulées par M. DE VALROGER : d'une part, depuis le début de l'opération, l'ensemble des élus et de la population étaient soudés dans une logique de solidarité face à l'épisode de juin 2007 ; dernièrement, cette solidarité s'est effritée avec des tensions sur la célérité contrastée des différents maîtres d'ouvrage. Or l'Entente, qui a déjà

conduit plusieurs projets d'ouvrages, en a réussi certains et abandonné d'autres. Le point commun de tous les dossiers abandonnés est un effritement du soutien des élus conduisant à une logique d'opposition locale. Aussi il en appelle à la cohésion de tous autour du dossier. D'autre part, une réunion doit se tenir dans les tout prochains jours à l'invitation du Sous-préfet de Compiègne pour examiner le calendrier de l'opération et l'articulation entre la réouverture de la Verse et les ouvrages de régulation. Il informe que dans la situation la plus optimiste, l'Entente ne peut avoir fini les ouvrages avant la fin 2019, de sorte que les engagements pris par les départements via l'Entente tomberont avant la fin du PAPI. Aussi, si la CCPN n'a pas adhéré à l'Entente d'ici la fin de la période transitoire, celle-ci ne sera juridiquement pas en capacité d'agir sur le bassin de la Verse. Commencera-t-on les travaux si l'on n'est pas en capacité de les terminer ? Rien n'est moins sûr. Aussi, il demande que la CCPN donne de la visibilité sur ses intentions.

**M. SEIMBILLE** conclut qu'il convient de retenir les messages de bonne volonté de tous.

**M. CORNET** revient à la présentation du Budget et l'avancement des études de faisabilité de Longueil II et Vic-sur-Aisne.

**M. SEIMBILLE** précise que ces deux projets offrent des perspectives d'abaissement des niveaux de crue très importants mais pour des estimations de coûts de travaux très élevés. S'agissant de Vic-sur-Aisne, il signale qu'en l'absence d'un positionnement de l'Agglomération de la région de Compiègne (ARC), ce projet ne se réalisera pas : il bénéficie principalement à ce territoire qui a fait le choix, à ce stade, de ne pas adhérer à l'Entente. Dès lors, celle-ci se concentrera sur le site de Longueil II qui bénéficie à ses membres actuels, ce qui est d'ailleurs la logique inscrite dans le principe des adhésions et transferts de compétences des collectivités concernées par les territoires à risque important de la Directive inondation.

**M. DE VALROGER** signale la décision surprenante de l'ARC de ne pas adhérer à l'Entente. Il informe qu'il a mis en avant tous les arguments militant pour une adhésion de l'ARC à l'Entente lors d'une réunion récente du conseil d'agglomération en séance publique. Il pense que chacun doit prendre ses responsabilités pour l'avenir et il souligne le risque que l'ouvrage de Vic-sur-Aisne ne soit pas réalisé faute d'une adhésion de l'ARC. Il invite le Président SEIMBILLE à écrire clairement quelles sont les conséquences de l'absence de l'ARC dans la gouvernance de l'Entente au regard de cet ouvrage et des services qu'il est susceptible de rendre. Si demain de nouvelles inondations frappaient le territoire, il estime que les choix opérés par les uns et les autres devraient être mis sur la place publique pour que chacun assume ses décisions.

Il informe qu'en réponse au témoignage de son intérêt pour l'ouvrage de Vic-sur-Aisne et les gains qu'il pourrait apporter, on lui rétorque que le projet est incertain, qu'il n'y a pas de garantie à sa réalisation. Il invite donc l'Entente à apporter les garanties nécessaires à cette réalisation.

**M. SEIMBILLE** informe qu'il a déjà écrit au Président de l'ARC. Il considère qu'en l'absence de l'ARC parmi les membres de l'Entente, il pense très improbable que le Comité syndical accepte de financer un ouvrage onéreux qui bénéficie principalement à l'ARC. A contrario, il n'envisage pas de s'engager à réaliser l'ouvrage en cas d'adhésion de l'ARC à l'Entente puisqu'il s'agira d'une décision du Comité syndical. Quoi qu'il en soit, il se tient prêt à rencontrer le Président de l'ARC à sa convenance.

**M. CORNET** précise que la question est à ce stade délicate car seuls les gains attendus par l'aménagement sont connus (environ 10 cm en moins pour toutes les crues entre 20 et 100 ans de période de retour dans le nord-compiégnois) mais le coût de l'ouvrage est en cours d'estimation.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-19 au vote. La délibération n°18-19 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente la délibération relative à l'actualisation des autorisations de programmes.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-20 au vote. La délibération n°18-20 est adoptée à l'unanimité.

## **ACTIONS**

**M. CORNET** présente la demande de prolongation de délai d'une maître d'ouvrage recevant une aide de l'Entente.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-21 au vote. La délibération n°18-21 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet de maîtrise des ruissellements sur Valmondois (95).

**M. SEIMBILLE** estime que ce projet servira d'exemple sur cette nouvelle compétence à la carte de l'Entente qui fera ainsi la démonstration de son savoir-faire.

Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°18-22 au vote. La délibération n°18-22 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** indique que le plan de financement a été modifié par rapport au projet de délibération, l'Agence n'aidant pas aux ouvrages en gabions.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-23 au vote. La délibération n°18-23 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente la problématique de la digue de la Nonette pour laquelle une étude de maîtrise d'œuvre est en cours sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette. En fonction des décisions de classement, il est proposé, au vu notamment du transfert de compétence et d'adhésion de la Communauté de communes de Senlis sud Oise, d'apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gracieux.

**M. ROLAND** signale que la situation est tendue sur le terrain et le temps devrait permettre d'apaiser la situation. La Communauté de communes reprendra la digue au moment opportun.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-24 au vote. La délibération n°18-24 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet d'aide à apporter à des travaux de réduction de la vulnérabilité sur la commune de Muirancourt en déclinaison du PAPI Verse.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-25 au vote. La délibération n°18-25 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet de délibération relatif à l'aide aux travaux pour les établissements recevant du public à Guiscard.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-26 au vote. La délibération n°18-26 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet de délibération relatif à l'aide aux travaux pour les logements de l'OPAC de l'Oise à Guiscard.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-27 au vote. La délibération n°18-27 est adoptée à l'unanimité.

**M. DE VALROGER** demande que la délibération n°18-28 relative à la remise en fond de vallée de la Verse soit renvoyée à une session ultérieure, au motif que les services départementaux n'ont pas eu le temps d'instruire et de se positionner sur cette demande.

**M. SEIMBILLE** accepte de retirer cette délibération.

**M. CORNET** présente l'intérêt d'une adhésion à France digues au vu des adhésions et des transferts qui vont avoir lieu. Cette association met notamment à disposition un logiciel de gestion des ouvrages. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Après échange, M. SEIMBILLE se propose comme titulaire et M. DE VALROGER comme suppléant.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-29 au vote. La délibération n°18-29 est adoptée à l'unanimité.

**M. SEIMBILLE** présente le projet d'aide apportée au COS de la ville de Compiègne.

Faute de demande de parole, il soumet le projet de délibération n°18-30 au vote. La délibération n°18-30 est adoptée à l'unanimité.

**M. CORNET** présente le projet de statuts actualisé de la liste des membres intégrés.

Faute de demande de parole, **M. SEIMBILLE** soumet le projet de délibération n°18-31 au vote. La délibération n°18-31 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et faute de questions diverses, M. SEIMBILLE lève la séance.

Procès-verbal de transfert  
de l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté interpréfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté interpréfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de l'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques

— aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de l'Agglomération Creil sud Oise, EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

## Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE).

Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté interpréfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevés avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté interpréfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

— les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,

— les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

## Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

— par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de l'Agglomération Creil sud Oise ;

— par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.

---

## Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

## Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

— aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)

— au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques

— aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté interpréfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté interpréfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes du Haut Val d'Oise ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes Vexin centre,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes Vexin centre ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes du Chemin des Dames,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes du Chemin des Dames ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes des pays d'Oise et d'Halatte ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert  
de la Communauté de communes Senlis sud Oise,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté inter préfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté inter préfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté de communes Senlis sud Oise ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

Aucun ouvrage dont l'EPCI-FP serait propriétaire n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

Aucun ouvrage pour lequel l'EPCI-FP aurait conventionné avec une personne morale de droit public n'est recensé sur le périmètre de l'EPCI-FP pour lequel il a transféré la compétence de Prévention des inondations (item 5) à l'Entente Oise Aisne.

---

Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés

---

Sans objet.

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptables de chaque collectivité signataire

Procès-verbal de transfert

de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,  
EPCI à fiscalité propre  
à l'Entente Oise Aisne, EPTB

---

Préambule

---

La Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a créé une compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) s'appuyant les items 1, 2, 5, 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement (CE). Par délibération, l'EPCI-FP a transféré l'item 5 de la GEMAPI à l'Entente Oise Aisne. L'Entente Oise Aisne a intégré l'EPCI-FP parmi ses membres, entraînant un arrêté interpréfectoral de modification des membres et des compétences exercées par l'EPTB.

L'article 58 de la Loi MAPTAM (Article L566-12-1 du CE) dispose que « les digues sont des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions. Les digues appartenant à une personne morale de droit public et achevées avant [...] le 27 janvier 2014 [...] sont mises gratuitement à la disposition [...] de l'EPCI-FP [...] par voie de conventions. »

Ainsi, à la date d'effet du transfert de compétence, date de l'arrêté interpréfectoral, les ouvrages transférés par l'EPCI-FP sont :

- les ouvrages dont l'EPCI-FP est propriétaire,
- les ouvrages appartenant à toute autre personne morale de droit public, achevés avant le 27 janvier 2014 et pour lesquels une convention de mise à disposition a été signée entre ladite personne morale de droit public et l'EPCI-FP.

S'agissant des autres ouvrages, il appartiendra à l'Entente Oise Aisne de conventionner avec chaque personne morale de droit public ; ce conventionnement trouvant sa légitimité dans le transfert de la compétence de l'EPCI-FP à l'Entente Oise Aisne, cette convention sera tripartite entre la personne morale de droit public, l'EPCI-FP et l'Entente Oise Aisne.

---

Délibérations

---

Ce procès-verbal a été approuvé :

- par délibération n°XXX du NN MMM 2018 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ;
  - par délibération n°18-XX du 26 juin 2018 de l'Entente Oise Aisne.
- 

Liste des ouvrages transférés

---

**1/ bassin de régulation de Blanche de Castille (Saint-Ouen-l'Aumône)**

a/ descriptif de l'ouvrage

L'ouvrage est construit sur la commune de Saint-Ouen-l'Aumône (95310) sur les parcelles cadastrées suivantes :

- la Samaritaine : parcelles n° : C1066 ; C1068 ; C293 ; C294 ; C299 ; C300 ; C301 ; C1077 ; C304 ; C309 ; C310 ; C311 ; C1070 ; C313 ; C1072 ; C1071 ; C315 ; C316 ; C783 ; C1074
- les Terres neuves : parcelles n° ZB 28 ; ZB 83 ; ZB 85 ; ZB 87
- chemin de l'aqueduc : Parcelle BN 189

L'ensemble de ces parcelles sont propriétés de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

L'ouvrage a été réalisé sur autorisation préfectorale du Val-d'Oise par arrêté du 8 février 2005.

Mis en service en 2008, le bassin a une surface de 6000 m<sup>2</sup> pour un volume de rétention d'eau de 15 000 m<sup>3</sup> en crue décennale. Il est implanté parallèlement au ru de Liesse canalisé sur la longueur de l'ouvrage. L'aval de l'ouvrage est fermé par une digue insubmersible utilisée comme voie de circulation.

L'amont de l'ouvrage est constitué d'une digue, submersible en cas de crue cinquantennale, impliquant la mise en eau du bois en amont du site.

Une vanne motorisée permet la régulation du ru. Deux surverses en enrochement sont présentes entre le bassin et le ru. Trois vannes manuelles entre le bassin et le ru sont situées de part et d'autre de la vanne motorisée.

En aval de la digue insubmersible, un espace clôturé délimite la fin de canalisation du ru. Dans cet espace, l'enrochement de la berge permet la sortie d'une source.

Des équipements de mesures et de régulation : (corde de vitesse, sonde piézométrique, télé-transmetteur) permettent une gestion automatisée de l'ouvrage.

Les eaux de pluie arrivant depuis les zones urbanisées, transitent par trois déshuileurs avant d'entrer dans le bassin. Ils sont situés contre et sur la digue insubmersible.

#### b/ amortissements et emprunts

Ni amortissement ni emprunt en cours.

#### c/ marchés en cours

L'entretien de l'ouvrage est intégré à un marché à bons de commandes général pour l'ensemble des ouvrages de la CACP. Il n'est pas transféré.

### **2/ bassin des Pâtis (Pontoise)**

#### a/ descriptif de l'ouvrage

L'ouvrage est construit sur la commune de Pontoise (95520), sur les parcelles cadastrées suivantes :

- rue des deux ponts : parcelles n° : AV 212 ; AV 184 ; AV 73 ; AV 76 ; AV 74 ; AV 75 ; AV 78 ; AV 221 et AV 288 : propriétés de la Ville de Pontoise ;
- rue des deux ponts : parcelles n° : AV 211; AV 183 ; AV 201 : propriétés de l'Etat (Autoroute A15) ;
- rue des Patis : parcelle n° AV 314 propriété de la CACP.

L'ouvrage, mis en service en 1990, a une surface estimée à 12 000 m<sup>2</sup> pour un volume de rétention d'eau estimé de 37 850 m<sup>3</sup>. Cet ouvrage est ceinturé au sud et à l'est par une digue qui longe la Viosne. Au nord et à l'ouest de l'ouvrage, le terrain naturel délimite le bassin.

Le centre du bassin est conservé en zone écologique naturelle.

En limite nord du bassin, environ 1 000 m<sup>2</sup> de jardins familiaux sont mis en eau lors du remplissage du bassin. (Cette mise en eau représente environ 1/4 de la surface totale des jardins. Elle n'était pas prévue à l'origine mais fait suite à un tassement progressif de ces terrains).

Au nord-ouest du bassin une buse permet l'arrivée d'eau de pluie dans le bassin (buse "jonction A15"). Parallèlement, deux buses assurent le délestage de la Viosne en crue vers le bassin (buses "les Louvrais").

Depuis le centre du bassin, des caniveaux en béton canalisent la vidange vers un exutoire situé au sud du bassin. Le débit restitué à la Viosne est régulé par une vanne hydraulique.

Sur la parcelle AV 314 "les beaux soleils", l'arrivée des eaux pluviales est régulée par une vanne hydraulique qui répartit l'eau entre la Viosne et le bassin en fonction des conditions hydrologiques.

En sortie de la parcelle AV 314, un caniveau en béton canalise les eaux de pluie au-dessus de la Viosne en direction du bassin.

A côté de l'exutoire, un local technique contient les équipements de régulation des deux vannes hydrauliques (armoie électrique, accumulateurs, centrale hydraulique, onduleurs, détection incendie, télé-transmetteur).

En cas de remplissage total du bassin, une surverse est aménagée dans la digue sud du bassin vers la Viosne.

Des équipements de mesures (sondes ultrasoniques, niveau d'ouverture des vannes, poire de niveau) permettent la régulation automatique de l'ouvrage.

#### b/ amortissements et emprunts

Ni amortissement ni emprunt en cours.

#### c/ marchés en cours

L'entretien de l'ouvrage est intégré à un marché à bons de commandes général pour l'ensemble des ouvrages de la CACP. Il n'est pas transféré.

---

Annexe 1 : Carte de localisation des bassins Blanche de Castille et Pâtis, échelle 1/500.

Annexe 2 : Arrêté du Préfet du Val d'Oise du 08 février 2005 autorisant la réalisation de l'ouvrage de Saint-Ouen-l'Aumône.

Annexe 3 : Convention de gestion du bassin Blanche de Castille entre la CACP et la mairie de Saint-Ouen-l'Aumône de novembre 2011.

Annexe 4 : Arrêté municipal, règlement d'ouverture du bassin Blanche de Castille 07 juin 2012.

Annexe 5 : Schéma de principe du fonctionnement du bassin Blanche de Castille.

Annexe 6: Relevé topographique du bassin des Pâtis.

Annexe 7 : Carte du foncier Blanche de Castille.

Annexe 8 : Carte du foncier des Pâtis.

---

Fait à \_\_\_\_\_,

Fait à Compiègne,

le \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Copies de ce procès-verbal sont transmises :

- aux représentants de l'Etat (contrôle de légalité de chaque collectivité signataire)
- au Service de contrôle des ouvrages hydrauliques
- aux comptes de chaque collectivité signataire

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ENTENTE OISE AISNE**

Numéro SIRET : 200 076 131 00016

POSTE COMPTABLE :

**M.52**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**voté par nature**

BUDGET : 01 ENTENTE OISE AISNE (3)

ANNEE : **2017**

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L.5721- du CGCT, ...)

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe

## SOMMAIRE

### I - Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Pour mémoire : modalités de vote du budget
- C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
- C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
- C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes

### II - Présentation générale

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget
- A2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement
- A3 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement
- B1 - Balance générale - Dépenses
- B2 - Balance générale - Recettes

### III - Vote

- A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes
  - A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme
  - A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA
  - A1.3 - Equipements départementaux - Vue d'ensemble des chapitres de programme
  - A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme
  - A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme
- A2 - Equipements non départementaux
- A3 - Dépenses financières
  - A4.1 - Recettes - Financement des équipements départementaux et non départementaux
  - A4.2 - Recettes RMI / RSA
  - A4.3 - Recettes financières
- A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers
- A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections
- A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales
- B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
  - B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
  - B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

### IV - Annexes

#### **A - Présentation croisée par fonction**

- A1 - Vue d'ensemble
  - A1/01 - Opérations non ventilées
  - A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)
  - A1/1 - Fonction 1
  - A1/2 - Fonction 2
  - A1/3 - Fonction 3
  - A1/4 - Fonction 4
  - A1/5 - Fonction 5
  - A1/6 - Fonction 6
  - A1/7 - Fonction 7
  - A1/8 - Fonction 8
  - A1/9 - Fonction 9

#### **B - Eléments du bilan**

- B1.1 - Détail des crédits de trésorerie
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
- B2 - Méthodes utilisées
- B3 - Etat des provisions constituées
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
  - B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
  - B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- B8 - Etat présentant le montant des recettes et des dépenses affectées aux services assujettis à la TVA ne faisant pas l'objet d'un budget annexe distinct du budget général
  - B9.1 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Entrées
  - B9.2 - Variation du patrimoine (article R. 3313-7 du CGCT) - Sorties
  - B9.3 - Etat des opérations liées aux cessions

## SOMMAIRE

- B10.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées
- B10.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties
- B11.1 - Etat des immobilisations - Bâtiments scolaires et administratifs
- B11.2 - Etat des immobilisations - Constructions, installation et agencements (hors bâtiments scolaires)
- B11.3 - Etat des immobilisations - Installations techniques, matériels et outillage
- B11.4 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations corporelles
- B11.5 - Etat des immobilisations - Immobilisations incorporelles
- B11.6 - Etat des immobilisations - Participations et créances rattachées à des participations
- B11.7 - Etat des immobilisations - Autres immobilisations financières
- B12 - Etat des travaux en régie
- C - Engagements hors bilan**
- C1.1 - Etat des emprunts garantis
- C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- C2 - Etat des contrats de crédit-bail
- C3 - Etat des contrats de PPP
- C4 - Etat des autres engagements donnés
- C5 - Etat des engagements reçus
- C6 - Situation des autorisations de programme
- C7 - Situation des autorisations d'engagement
- C8 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- D - Autres éléments d'information**
- D1.1 - Etat du personnel
- D1.2 - Liste des grades et emplois à inscrire
- D1.3 - Actions de formation des élus
- D2.1 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier
- D2.2 - Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions
- D2.3 - Liste des subventions versées par le département aux communes
- D3.1 - Liste des organismes de regroupement
- D3.2 - Liste des établissements publics créés
- D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale
- E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**
- E1 - Décisions en matière de taux
- E2 - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m2 de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L.3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux)

(2) Il s'agit du potentiel financier définis à l'article L.3334-6-1 pour les départements urbains et R.3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (5)		
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital /recettes réelles de fonctionnement (4)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)		
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Cf. 6° de l'article R. 3313-2 du CGCT.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

### POUR MEMOIRE

I – L'Assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau (1) pour la section d'investissement
- (2) les programmes d'équipement listés en III-A1.3
- au niveau (1) pour la section de fonctionnement
- (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.  
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RESULTATS	C1

**RESULTATS DE L'EXERCICE**

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur(1)	Résultat ou solde (A)(1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	4 676 781,86	5 530 558,49	2 444 841,45	A1 3 298 618,08
<b>Investissement</b>	2 712 366,89	3 051 273,38	(2) 1 560 874,14	A2 1 899 780,63
Dont 1068				
<b>Fonctionnement</b>	1 964 414,97	2 479 285,11	(3) 883 967,31	A3 1 398 837,45

(1) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 141 813,12	III+IV 1 407,00	B1 -140 406,12
<b>Investissement</b>	I 141 813,12	III 1 407,00	B2 -140 406,12
<b>Fonctionnement</b>	II	IV	B3

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe - si dépenses>recettes, et + si recettes>dépenses.

RESULTAT CUMULE = (A)+(B)(6)		
<b>TOTAL</b>	A1+B1	3 158 211,96
<b>Investissement</b>	A2+B2	1 759 374,51
<b>Fonctionnement</b>	A3+B3	1 398 837,45

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap./ Art.(2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		<b>(I) 141 813,12</b>
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT(3)	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
11	CPER 2007-2013 PROG INTERREGIO	
12	CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE	
13	PAPI VERSE(3)	
16	CPIER 2015-2020	42 376,32
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(3)	68 006,40
2031	FRAIS D'ETUDES	68 006,40
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES(3)	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES(3)	4 741,20
2118	ACQUISITIONS DE TERRAINS	
21838	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	4 741,20
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(3)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(3)	
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	
231318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES(3)	
	Opérations pour compte de tiers n°	26 689,20
458115	TRAVAUX EN RIVIERES 2015	2 767,20
458116	PROG 2016 TVX SS MOE EOA	23 922,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>		<b>(II)</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL(4)	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES(4)	
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE(4)	
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(4)	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE - RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap/ Art.(2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		<b>(III) 1 407,00</b>
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION	
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT(3)	1 407,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES(3)	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES(3)	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES(3)	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(3)	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(3)	
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES(3)	
	Opérations pour compte de tiers n°	
458214	FINANCEMENT PROG 2014 TRAVAUX	
458215	FINANCEMENT PROG 2015 TRAVAUX	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>		<b>(IV)</b>
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
73	IMPOTS ET TAXES	
731	IMPOSITIONS DIRECTES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS(4)	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE(4)	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES(4)	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS(4)	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(4) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 964 414,97	2 479 285,11
	Section d'investissement	2 712 366,89	3 051 273,38
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement(002)		883 967,31
	Report en section d'investissement(001)		1 560 874,14
		=	=
<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>		<b>4 676 781,86</b>	<b>7 975 399,94</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	141 813,12	1 407,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>141 813,12</b>	<b>1 407,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 964 414,97	3 363 252,42
	Section d'investissement	2 854 180,01	4 613 554,52
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>4 818 594,98</b>	<b>7 976 806,94</b>

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.3312.9 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.3312-8 du CGCT).

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	715 657,97	1 996 708,92	2 712 366,89	519 164,85	2 532 108,53	3 051 273,38
FONCTIONNEMENT	1 429 015,36	535 399,61	1 964 414,97	2 479 285,11		2 479 285,11
<b>TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)</b>	<b>2 144 673,33</b>	<b>2 532 108,53</b>	<b>4 676 781,86</b>	<b>2 998 449,96</b>	<b>2 532 108,53</b>	<b>5 530 558,49</b>

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - INVESTISSEMENT	A2

**SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138)		157 761,85
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (5)		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(y compris programmes) (9)	138 936,49	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES(y compris programmes) (9)	242 497,22	
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION(y compris programmes) (2)(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS(y compris programmes) (9)	261 362,90	
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>642 796,61</b>	<b>157 761,85</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (7)		38 983,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6) (9)		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)		157 761,85
<b>Total des réalisations financières</b>			<b>38 983,00</b>
45...1	Total des opé.pour compte de tiers(4)	72 861,36	322 420,00
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>715 657,97</b>	<b>519 164,85</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (1)		535 399,61
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)	1 996 708,92	1 996 708,92
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>1 996 708,92</b>	<b>2 532 108,53</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	<b>2 712 366,89</b>	<b>3 051 273,38</b>
--------------	---------------------	---------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté		1 560 874,14
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		1 050 409,24

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 712 366,89</b>	<b>4 612 147,52</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses) (8)</b>		<b>+1 899 780,63</b>

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(2) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(3) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En recettes, détail du 138.

(7) En recettes, sauf 1068.

(8) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(9) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER - FONCTIONNEMENT	A3

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
<b>OPERATIONS REELLES ET MIXTES</b>			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)	353 183,27	70 PRODUITS, SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)	736 749,56	73 IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	
		731 IMPOSITIONS DIRECTES	2 467 280,98
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (2)	332 494,63	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (2)	
6586 FRAIS FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE(2)	3 367,62
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		013 ATTENUATIONS DE CHARGES (2)	7 924,27
015 REVENU MINIMUM D'INSERTION		015 REVENU MINIMUM D'INSERTION	
016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE		016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	
017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE		017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	
<b>Total dépenses de gestion de services</b>	<b>1 422 427,46</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>2 478 572,87</b>
66 CHARGES FINANCIERES		76 PRODUITS FINANCIERS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (2)	5 587,90	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (2)	712,24
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (2)	1 000,00	78 REPRISE SUR PROVISIONS (2)	
022 DEPENSES IMPREVUES			
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>1 429 015,36</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>2 479 285,11</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE (2)</b>			
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	535 399,61	042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION		043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>535 399,61</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 964 414,97</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 479 285,11</b>
<b>RESULTAT REPORTE DE N-1</b>			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	883 967,31
<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 964 414,97</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 363 252,42</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes-dépenses) (1)</b>			<b>+1 398 837,45</b>

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE - DEPENSES	B1

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL Réalisé
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (7)		1 996 708,92	1 996 708,92
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5)			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	413 112,03		413 112,03
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(3)(7)	60 762,77		60 762,77
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (3)(7)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (3)(7)	155 958,07		155 958,07
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(7)(6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (3)(7)	12 963,74		12 963,74
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (7)			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 01/01/2004			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (4)	72 861,36		72 861,36
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>715 657,97</b>	<b>1 996 708,92</b>	<b>2 712 366,89</b>

+  
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL Réalisé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (8)	353 183,27		353 183,27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (8)	736 749,56		736 749,56
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (8)	332 494,63		332 494,63
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (8)	5 587,90		5 587,90
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (8)	1 000,00	535 399,61	536 399,61
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 429 015,36</b>	<b>535 399,61</b>	<b>1 964 414,97</b>

+  
Pour information D 002 Résultat négatif reporté

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.  
(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.  
(3) Hors chapitres programmes.  
(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).  
(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.  
(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE - RECETTES	B2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL Réalisé
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	38 983,00		38 983,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)	157 761,85	1 996 708,92	2 154 470,77
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES(sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (4)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (6)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)(5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)			
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
192	REALISATIONS POSTERIEURES AU 01/01/2004			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		535 399,61	535 399,61
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (3)	322 420,00		322 420,00
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>519 164,85</b>	<b>2 532 108,53</b>	<b>3 051 273,38</b>

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté

1 560 874,14

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles(1)	Opérations d'ordre(2)	TOTAL Réalisé
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (7)	7 924,27		7 924,27
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION			
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)(ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES (sauf 731)			
731	IMPOSITIONS DIRECTES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (7)	2 467 280,98		2 467 280,98
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (7)	3 367,62		3 367,62
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	712,24		712,24
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (7)			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>2 479 285,11</b>		<b>2 479 285,11</b>

Pour information R002 Résultat positif reporté

883 967,31

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
		A

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)	Pour information réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information réalisations gérées hors AP
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT -TOTAL</b>	<b>5 922 004,97</b>	<b>2 712 366,89</b>	<b>141 813,12</b>	<b>3 067 824,96</b>	<b>363 657,15</b>	<b>2 348 709,74</b>
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	3 329 276,03	642 796,61	115 123,92	2 571 355,50	363 657,15	279 139,46
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	1 055 040,72	229 684,58	72 747,60	992 235,64		229 684,58
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III- A1.5)	2 274 235,31	413 112,03	42 376,32	1 818 746,96	363 657,15	49 454,88
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)						
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)						
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)						
Dépenses financières (détail en III-A3)	137 501,00			137 501,00		
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	332 628,56	72 861,36	26 689,20	233 078,00		72 861,36
040 Opérations ordre transfert entre sections(détail en III-A6)						
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	2 122 599,38	1 996 708,92		125 890,46		1 996 708,92
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté						
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>5 922 004,97</b>	<b>2 712 366,89</b>	<b>141 813,12</b>	<b>3 067 824,96</b>	<b>363 657,15</b>	<b>2 348 709,74</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

RECETTES

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	<b>4 381 130,83</b>	<b>3 051 273,38</b>	<b>1 407,00</b>	<b>1 245 841,45</b>
Recettes des équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	887 611,00	157 761,85		729 849,15
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)				
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)				
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	681 311,45	322 420,00	1 407,00	357 484,45
Recettes financières (détail en III-A4.3)	7 000,00	38 983,00		-31 983,00
<b>040 Opérations d'ordre de transfert entre sections(détail en III-A6)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>535 399,61</b>		<b>64 600,39</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>2 122 599,38</b>	<b>1 996 708,92</b>		<b>125 890,46</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>62 609,00</b>			
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>1 560 874,14</b>	<b>1 560 874,14</b>		
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>5 922 004,97</b>	<b>4 612 147,52</b>	<b>1 407,00</b>	<b>1 245 841,45</b>

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisations).

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Equipements départementaux - Dépenses non individualisées	A1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	Pour information	
						Réalizations gérées dans le cadre d'une AP	Réalizations gérées hors AP
	<b>TOTAL</b>	2 274 235,31	229 684,58	72 747,60	1 971 803,13		229 684,58
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 330 804,87	60 762,77	68 006,40	1 202 035,70		60 762,77
2031	FRAIS D'ETUDES	1 330 804,87	60 762,77	68 006,40	991 087,00		60 762,77
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	276 559,04	155 958,07	4 741,20	115 859,77		155 958,07
2118	ACQUISITIONS DE TERRAINS	136 812,00	99 576,26		37 235,74		99 576,26
21838	ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE	20 000,00	2 074,66	4 741,20	13 184,14		2 074,66
21848	ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	15 000,00	5 440,95		9 559,05		5 440,95
2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 611,00	1 610,40		0,60		1 610,40
2128	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAIN	32 000,00	11 289,76		20 710,24		11 289,76
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS (indemnités)	34 000,00			34 000,00		
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	37 136,04	35 966,04		1 170,00		35 966,04
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	666 871,40	12 963,74		653 907,66		Réali: 12 963,74
231311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	21 871,40	12 963,74		8 907,66		12 963,74
231318	BATIMENTS PUBLICS	645 000,00			645 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations - Restes à réaliser au 31/12.

20

21

2118

21838

21848

2185

2128

21318

2188

22

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23

231311

231318

23



III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES FINANCIERES	A3

Dépenses financières

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
<b>DEPENSES TOTALES</b>		137 501,00			137 501,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	137 501,00			

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

Crédits annulés  
(5)

137 501,00

Crédits annulés  
(5)

137 501,00

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES D'EQUIPEMENT	A4.1

**RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Crédits annulés (4)
	<b>TOTAL</b>	887 611,00	157 761,85		729 849,15
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	887 611,00	157 761,85		729 849,15
1311	CONTRIBUTION - PARTICIPATION DE L'ETAT	163 601,00			163 601,00
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES - REGIONS	178 743,00	140 230,85		38 512,15
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES DEPARTEMENTS	24 067,00			24 067,00
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES COMMUNES EPCI	30 000,00			30 000,00
13172	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES FEDER	71 626,00			71 626,00
1318	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES AUTRES	419 574,00			419 574,00
1328	AUTRES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT NON TRANSFERABLES - AUTRES		17 531,00		17 531,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>				
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (2)</b>				
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées 2)</b>				
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (2)</b>				
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (2)</b>				
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (2)</b>				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Recettes justifiées non titrées.

(4) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES FINANCIERES	A4.3

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N- 1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)
	<b>TOTAL</b>	7 000,00	38 983,00		-31 983,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000,00	38 983,00		-31 983,00
10222	F.C.T.V.A.	7 000,00	38 983,00		-31 983,00
138	Autres subventions d'invest. non transf.				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits de cessions d'immobilisations				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12.

31 983,00  
 38 983,00  
 7 000,00

31 983,00  
 38 983,00  
 7 000,00

31 983,00  
 38 983,00  
 7 000,00

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	A5

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Cumul de réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits annulés (3)	
<b>TOTAL DEPENSES (5)(6)</b>		<b>332 628,56</b>	<b>72 861,36</b>	<b>26 689,20</b>	<b>233 078,00</b>	<b>72 861,36</b>
458114	TRAVAUX EN RIVIERES 2014					
458115	TRAVAUX EN RIVIERES 2015	2 767,20		2 767,20		
458116	PROG 2016 TVX SS MOE EOA	329 861,36	72 861,36	23 922,00	233 078,00	72 861,36
<b>TOTAL RECETTES (5)(6)</b>		<b>681 311,45</b>	<b>322 420,00</b>		<b>358 891,45</b>	<b>322 420,00</b>
458200	PAPI VERSE AXE II SUBV ETAT					
458214	FINANCEMENT PROG 2014 TRAVAUX	516 393,58	275 321,00		241 072,58	275 321,00
458215	FINANCEMENT PROG 2015 TRAVAUX	3 209,87	38 453,00		-35 243,13	38 453,00
458216	FINANCT PROG 2016 TVX SS MOE E	161 708,00	8 646,00		153 062,00	8 646,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations – Restes à réaliser au 31/12. A la clôture de l'opération, les crédits ouverts non consommés sont automatiquement annulés. En cas de déficit, le solde s'obtient par l'inscription d'une recette à la rubrique « Financement par le département ».

(4) Ensemble des réalisations au 31/12.

(5) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(6) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	A6

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
040	<b>DEPENSES (2)</b>			
040	<b>RECETTES (2)</b>	600 000,00	535 399,61	64 600,39
28031	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'ETUDES	75 000,00	29 686,06	45 313,94
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 550,00	2 144,21	405,79
281311	AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	20 500,00	20 468,00	-32,00
281318	AMORTISSEMENT DES CONSTRUCTIONS	444 100,00	411 046,00	33 054,00
28181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	250,00	97,65	152,35
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	12 000,00	7 797,20	4 202,80
281838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	7 600,00	7 522,19	77,81
281848	AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	5 000,00	3 793,30	1 206,70
28185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 000,00	934,00	66,00
28188	AUTRES	26 000,00	25 935,00	65,00
28128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	6 000,00	5 498,00	502,00
2804413	PROJETS D'INFRA INTERET NATIONAL		20 478,00	-20 478,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Réalisations.

III - VOTE	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES	A7

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations Mandats/Titres émis	Crédits annulés (3)
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>2 122 599,38</b>	<b>1 996 708,92</b>	<b>125 890,46</b>
21318	constructions	125 890,46		125 890,46
1321	subventions non transférables Etat	1 128 731,35	1 128 731,35	
1322	subventions non transférables Régions	867 977,57	867 977,57	
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>2 122 599,38</b>	<b>1 996 708,92</b>	<b>125 890,46</b>
2031	frais d'études	125 890,46		125 890,46
1311	subventions transférables Etat	1 128 731,35	1 128 731,35	
1312	subventions transférables Régions	867 977,57	867 977,57	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Réalisations.

III - VOTE

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)			
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>	<b>6 651 868,31</b>	<b>1 964 414,97</b>			<b>4 687 453,34</b>		<b>1 964 414,97</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (4)	1 380 551,31	353 183,27			1 027 368,04		353 183,27
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (4)	790 855,00	736 749,56			54 105,44		736 749,56
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS							
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION							
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)	405 400,00	332 494,63			72 905,37		332 494,63
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (4)							
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS							
66	CHARGES FINANCIERES	3 200 000,00	5 587,90			3 194 412,10		5 587,90
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)							
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (4)	1 000,00	1 000,00					1 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES (4)	211 453,00						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 609,00						
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	600 000,00	535 399,67			64 600,39		535 399,67
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section							
<b>Pour information :</b>								
<b>002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>								
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>6 651 868,31</b>	<b>1 964 414,97</b>			<b>4 687 453,34</b>		<b>1 964 414,97</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de mandats (opérations sans réalisations).

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (2)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>	<b>5 767 901,00</b>	<b>2 479 285,11</b>			<b>3 288 615,89</b>
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
731	IMPOSITIONS DIRECTES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (3)	2 453 376,00	2 467 280,98		-13 904,98	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (3)	1 600,00	3 367,62		-1 767,62	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (3)	7 925,00	7 924,27		0,73	
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.)					
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (3)	3 305 000,00	712,24			3 304 287,76
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (3)					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
<b>Pour information :</b>						
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		883 967,31	883 967,31			
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>6 651 868,31</b>	<b>3 363 252,42</b>			<b>3 288 615,89</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

## III - VOTE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

## OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (4)	1 380 551,31	353 183,27			1 027 368,04
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	400,00	465,01			-65,01
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	15 400,00	12 665,09			2 734,91
60622	CARBURANTS	5 500,00	4 371,65			1 128,35
60623	ALIMENTATION	1 323,00	1 214,91			108,09
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEE	350,00	334,00			16,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	9 503,54			5 496,46
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 024,00	1 023,31			0,69
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	3 223,01			1 776,99
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	27 000,00				27 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	8 000,00	2 460,00			5 540,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	1 850,00	1 568,14			281,86
6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 500,00	3 901,40			598,60
61521	ENTRETIEN RESERVE ECOLOGIQ	9 500,00	5 144,60			4 355,40
615211	ENTRETIEN AIRES SURSTOCKAGE LSM	126 774,00	66 568,59			60 205,41
615212	ENTRETIEN SITE PROISY	60 000,00	26 550,62			33 449,38
615228	Entret. et rép autre bâtiments	3 753,00	2 847,63			905,37
61524	ENTRETIEN ET REPARATIONS BOIS ET FORETS	6 000,00	4 063,72			1 936,28
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	3 270,00	2 057,71			1 212,29
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	8 964,00	8 121,89			842,11
6156	MAINTENANCE	15 905,00	13 855,00			2 050,00
6161	PRIME ASSURANCE MULTIRISQUE	9 637,00	9 637,00			
6168	PRIME ASSURANCE AUTRES	11 273,00	5 339,87			5 933,13
617	ETUDES ET RECHERCHES	835 467,31	23 473,48			811 993,83
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 400,00	1 146,00			254,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	7 817,00	6 136,40			1 680,60
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	13 166,00	5 035,30			8 130,70
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE	1 400,00	586,06			813,94
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	22 500,00	21 291,00			1 209,00
6228	REMUNERATIONS DIVERSES	2 500,00	2 478,41			21,59
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	32 000,00	19 755,47			12 244,53
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	4 000,00				4 000,00
6234	RECEPTIONS	8 000,00	4 157,15			3 842,85
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	35 924,00	19 422,96			16 501,04
6238	DIVERS	2 900,00	2 904,00			-4,00
6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	9 600,00	9 252,86			347,14
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	10 000,00	9 736,09			263,91
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	28 700,00	19 937,20			8 762,80
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100,00				100,00
6281	CONCOURS ET COTISATIONS DIVERS	12 000,00	11 616,00			384,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 500,00	4 984,20			515,80
6288	AUTRES DEPLACEMENT RESERVE OIS EAU	800,00				800,00
63512	TAXES FONCIERES	6 354,00	6 354,00			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)(4)	790 855,00	736 749,56			54 105,44
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	7 000,00	6 823,89			176,11
6332	COTISATIONS AU FNAL	530,00	350,00			180,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	7 200,00	6 478,68			721,32
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	2 300,00	2 302,00			-2,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	400 100,00	358 425,22			41 674,78
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL PERSONNEL TITULAIRE	3 200,00	3 113,00			87,00
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE	128 625,00	120 453,55			8 171,45
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	85 400,00	85 228,00			828,00
6453	COTISATIONS RETRAITE	89 500,00	92 247,84			-2 747,84
6454	COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	10 600,00	8 012,00			2 588,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	27 500,00	27 160,48			339,52
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	1 500,00	1 341,00			159,00
6488	AUTRES CHARGES	27 400,00	23 813,90			3 586,10
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (4)	405 400,00	332 494,63			72 905,37
6532	FRAIS DE MISSIONS ET DE DEPLACEMENT	2 000,00	1 767,28			232,72
65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DIVERS	400 000,00	328 039,21			71 960,79

	III
	B1

Pour information	
Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
	353 183,27
	465,01
	12 665,09
	4 371,65
	1 214,91
	334,00
	9 503,54
	1 023,31
	3 223,01
	2 460,00
	1 568,14
	3 901,40
	5 144,60
	66 568,59
	26 550,62
	2 847,63
	4 063,72
	2 057,71
	8 121,89
	13 855,00
	9 637,00
	5 339,87
	23 473,48
	1 146,00
	6 136,40
	5 035,30
	586,06
	21 291,00
	2 478,41
	19 755,47
	4 157,15
	19 422,96
	2 904,00
	9 252,86
	9 736,09
	19 937,20
	11 616,00
	4 984,20
	6 354,00
	736 749,56
	6 823,89
	350,00
	6 478,68
	2 302,00
	358 425,22
	3 113,00
	120 453,55
	86 228,00
	92 247,84
	8 012,00
	27 160,48
	1 341,00
	23 813,90
	332 494,63
	1 767,28
	328 039,21

## III - VOTE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

## OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES, AUX ASSOCIATIONS ET AUX AUTRES ORGA	3 400,00	2 688,14			711,86
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES A = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>2 576 806,31</b>	<b>1 422 427,46</b>			<b>1 154 378,85</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

	III
	B1

Pour information	
Dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Dépenses gérées hors AE
	2 688,14
	1 422 427,46

## III - VOTE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

## GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES - OPERATIONS D'ORD

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
66	CHARGES FINANCIERES(B)					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(C)(5)	3 200 000,00	5 587,90			3 194 412,10
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	2 671,00	2 671,00			
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 197 329,00	2 916,90			3 194 412,10
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(D)(5)	1 000,00	1 000,00			
6875	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	1 000,00	1 000,00			
022	DEPENSES IMPREVUES(E)	211 453,00				
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>	<b>5 989 259,31</b>	<b>1 429 015,36</b>			<b>4 348 790,95</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	62 609,00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	600 000,00	535 399,61			64 600,39
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	600 000,00	535 399,61			64 600,39
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section (4)					194 412,10
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélevement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</b>	<b>662 609,00</b>	<b>535 399,61</b>			<b>64 600,39</b>

	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>6 651 868,31</b>	<b>1 964 414,97</b>			<b>4 413 391,34</b>
--	---	---------------------	---------------------	--	--	---------------------

	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					
--	---	--	--	--	--	--

	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 651 868,31</b>	<b>1 964 414,97</b>			<b>4 413 391,34</b>
--	--	---------------------	---------------------	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Mandats émis - Charges rattachées - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

Pour informations : détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

	III
	B1

RE

Pour information	
Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE
	5 587,00
	2 671,00
	2 916,00
	1 000,00
	1 000,00
	1 429 014,46

	535 399,61
	535 399,61
	535 399,61

	1 964 414,07
--	--------------

--	--

	1 964 414,07
--	--------------

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
73	IMPOTS ET TAXES					
731	IMPOSITIONS DIRECTES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	2 453 376,00	2 467 280,98			-13 904,98
74718	PARTICIPATION DE L'ETAT AU FONCTIONNEMENT DE EOA	21 857,00	25 125,32			-3 268,32
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS FONCTIONNEMENT EOA	2 226 597,00	2 226 597,23			-0,23
7474	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES STRUCTURES INTERCOMMUNALES	104 222,00	100 423,43			3 798,57
74788	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	100 700,00	115 135,00			-14 435,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	1 600,00	3 367,62			1 767,62
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 600,00	3 367,62			-1 767,62
013	ATTENUATIONS DE CHARGES (4)	7 925,00	7 924,27			0,73
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	7 925,00	7 924,27			0,73
	<b>TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70+73+731+74+75+013+015+016+017)</b>	<b>2 462 901,00</b>	<b>2 478 572,87</b>			<b>-15 671,87</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts – Titres émis – Produits rattachés – Restes à réaliser au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321)(5)**

Montant brut	
Compensation	
Montant net	

(5) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

III - VOTE	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE	B2

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS - OPERATIONS D'ORDRE**

Chap./ Art.(1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Crédits annulés (3)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	
76	PRODUITS FINANCIERS (B)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)(5)	3 305 000,00	712,24			3 304 287,76
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		712,24			-712,24
7748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	3 305 000,00				3 305 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)(5)					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>5 767 901,00</b>	<b>2 479 285,11</b>			<b>3 288 615,89</b>

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)					
043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section (4)					
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>						

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>5 767 901,00</b>	<b>2 479 285,11</b>			<b>3 288 615,89</b>
---	--	---------------------	---------------------	--	--	---------------------

<b>Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>883 967,31</b>				
--	--	-------------------	--	--	--	--

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>6 651 868,31</b>	<b>2 479 285,11</b>			<b>3 288 615,89</b>
--	--	---------------------	---------------------	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits annulés = Crédits ouverts - Titres émis - Produits rattachés - Restes à réaliser au 31/12.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(6) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/2017

Nature	Objet	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant de la provision au 31 décembre 2017	Montant des utilisations ou reprises
Provision pour risques et charges	Fonds d'indemnisation des préjudices agricoles	1 000 €	25-nov-04	531 602 €	0

ETAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2017

Grades ou emplois	Catégories	Effectifs autorisés	Effectifs pourvus par un titulaire	Effectifs pourvus par un non titulaire
Ingénieur en chef hors classe (Directeur des services)	A	1	1	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Attaché	A	2	1	1
Adjoint administratif principal 2e classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2e classe	C	2	2	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Ingénieur principal	A	1	0	
Ingénieur	A	5	1	4
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	
Adjoint technique 2e classe	C	1	1	
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Contrat
Attaché	A	Communication	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 3 ans
Ingénieur	A	Technique	CDD 6 mois

## SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Montigny sous Marle	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Phase travaux	8 168 000,00 €		438 728,00 €	3 864 636,00 €	3 864 636,00 €

PAPI Verse	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019
	6 648 000,00 €	309 778,88 €	358 831,92 €	450 000,00 €	5 529 389,20 €

Inondation du ru de Fayau (études)	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019
	297 340,00 €	52 118,19 €	41 649,60 €	67 857,40 €	135 714,81 €

Milieu aquatique du ru de Fayau (études)	Montant AP	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019
	155 480,00 €	36 142,63 €	5 000,00 €	57 168,69 €	57 168,69 €

## IV - ANNEXES

## ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents .. 26 .....

Nombre de suffrages exprimés .. 28 .....

VOTES : Pour ... 25 .....

Contre 0

Abstentions ... 3 .....

Date de convocation : 11 juin 2018

Présenté par le Président

A Laon, le 26 juin 2018

Délibéré par l'assemblée délibérante, réunie en session ordinaire

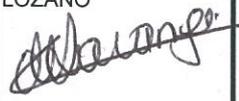
A Laon le 26 juin 2018

Les membres de l'assemblée délibérante,

CD 02

Michel CARREAU P 	Claude MOUFLARD 	Bernadette VANNOBEL	Caroline VARLET 	P-Jean VERZELEN 
---	--	---------------------	---	--

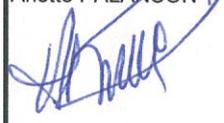
CD 08

Mme Dominique ARNOULD 	Renaud AVERLY P 	Noël BOURGEOIS	Yann DUGARD	Michèle LARANGE-LOZANO 
---	---	----------------	-------------	--

CD 51

Thierry BUSSY	Monique DORGUEILLE P 	Jean MARX	Philippe SALMON	Alphonse SCHWEIN 
---------------	---	-----------	-----------------	---

CD 55

Danielle COMBE	Isabelle JOCHYMSKI P 	J-F LAMORLETTE 	Arlette PALANSON P 	M-Astrid STRAUSS 
----------------	---	---	--	---

CD 60

Hélène BALITOUT M. NANCELE 	Nicole COLIN	Eric DE VALROGER 	Christophe DIETRICH 	Michel GUINIOT 
--	--------------	---	---	---

CD 95

Sylvie COUCHOT 	Daniel DESSE P 	Monique MERIZIO P 	Chantal VILLALARD P 	Gérard SEIMBILLE
---	---	--	---	------------------

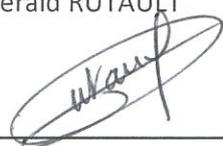
Communauté d'agglomération  
Chauny - Tergnier - La Fère

Bernard BRONCHAIN 	Nabil AIDI
--	------------

Agglomération Creil Sud Oise

Jean-Michel DARSONVILLE 	Jean-Jacques DAUBRESSE
--	------------------------

Communauté d'agglomération  
de Cergy-Pontoise

Frédérick TOURNERET	Gérald RUTAULT 
---------------------	--

Communauté de communes  
du Chemin des Dames

Hervé GIRARD 	Hervé BROCARD
---	---------------

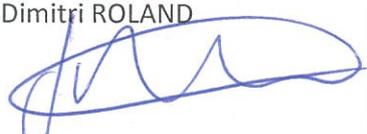
Communauté de communes  
des Pays d'Oise et d'Halatte

Jean-Pierre REVIÈRE	Bruno VERMEULEN
---------------------	-----------------

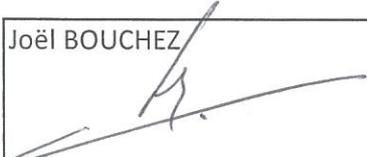
Communauté de communes  
de la Plaine d'Estrées

Annick LEFEBVRE 	Stanislas BARTHELEMY
--	----------------------

Communauté de communes  
de Senlis Sud Oise

Dimitri ROLAND 	François DUMOULIN
---	-------------------

Communauté de communes  
du Haut Val d'Oise

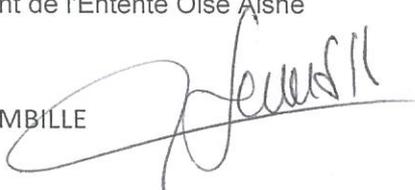
Joël BOUCHEZ 	Jean-Noël POUTREL
---	-------------------

Communauté de communes  
du Vexin Centre

Patrick PELLETIER 	Michel GUIARD
--	---------------

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 03/07/2018  
et de la publication le 03/07/2018

Le Président de l'Entente Oise Aisne

Gérard SEIMBILLE  


## REPUBLIQUE FRANÇAISE

**ETABLISSEMENT PUBLIC : ENTENTE OISE AISNE (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007613100016

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPT. AISNE

**M. 52**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : ENTENTE OISE AISNE (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	16

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	18
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	20
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	21
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	22
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	23
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	30
A2 - Equipements non départementaux	35
A3 - Dépenses financières	36
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	37
A4.2 - Recettes RMI / RSA	38
A4.3 - Recettes financières	39
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	40
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	41
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	42
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	45
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	48

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	50
A1/01 - Opérations non ventilées	58
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	59
A1/1 - Fonction 1	60
A1/2 - Fonction 2	61
A1/3 - Fonction 3	63
A1/4 - Fonction 4	65
A1/5 - Fonction 5	66
A1/6 - Fonction 6	73
A1/7 - Fonction 7	77
A1/8 - Fonction 8	79
A1/9 - Fonction 9	81

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	83
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	84
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	88
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	89
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	90
B2 - Méthodes utilisées	92
B3 - Etat des provisions	93
B4 - Etat des charges transférées	94
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	95
B6 - Prêts	97
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	98

B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	99
<b>C - Engagements hors bilan</b>	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	100
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	101
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	102
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	103
C4 - Etat des contrats de PPP	104
C5 - Etat des autres engagements donnés	105
C6 - Etat des engagements reçus	106
C7 - Situation des autorisations de programme	107
C8 - Situation des autorisations d'engagement	108
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	109
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1.1 - Etat du personnel	110
D1.2 - Liste des grades ou emplois à inscrire	112
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	114
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	115
D3.2 - Liste des établissements publics créés	116
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	117
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	118
<b>E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures</b>	
E1 - Décisions en matière de taux	119
<b>E - Arrêté et signatures</b>	
E2 - Arrêté et signatures	120

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale		Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (4)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (4)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (4)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (4)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(5) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

**RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT**

	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1      0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1)      0,00	A2      0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(2)      0,00	A3      0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	<b>RESTES A REALISER N-1</b>			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II      0,00	III + IV      0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I      0,00	III      0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II      0,00	IV      0,00	B3	0,00

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap./ art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	618 000,00	618 000,00
+		+	+
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	<b>O</b>		
<b>T</b>	<b>E</b>		
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 343 253,00	1 343 253,00
+		+	+
<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>			
<b>R</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>1 961 253,00</b>	<b>1 961 253,00</b>
----------------------------	---------------------	---------------------

**TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	618 000,00	0,00	618 000,00	0,00	618 000,00	618 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	725 253,00	618 000,00	1 343 253,00	1 343 253,00	0,00	1 343 253,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>1 961 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>1 961 253,00</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
 (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (8)	764 537,43	0,00	185 000,00	185 000,00	949 537,43
204	Subventions d'équipement versées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	116 800,00	0,00	203 000,00	203 000,00	319 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (4) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (8)	5 747 043,00	0,00	230 000,00	230 000,00	5 977 043,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 628 380,43</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>7 246 380,43</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00	200 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	59 689,20	0,00	0,00	0,00	59 689,20
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 888 069,63</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>7 506 069,63</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	42 791,00		0,00	0,00	42 791,00
041	Opérations patrimoniales (7)	125 890,46		0,00	0,00	125 890,46
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>168 681,46</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>168 681,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 056 751,09</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>7 674 751,09</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 674 751,09</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (11)	4 358 080,00	0,00	0,00	0,00	4 358 080,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 358 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 358 080,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 000,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 431 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 431 080,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (9)	0,00		418 000,00	418 000,00	418 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (9)	600 000,00		200 000,00	200 000,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	125 890,46		0,00	0,00	125 890,46
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>725 890,46</b>		<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>1 343 890,46</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 156 970,46</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>5 774 970,46</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 899 780,63</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 674 751,09</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

**1 175 209,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (5)	1 182 599,45	0,00	630 422,00	630 422,00	1 813 021,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	818 400,00	0,00	30 300,00	30 300,00	848 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	433 230,00	0,00	64 531,00	64 531,00	497 761,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 434 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>3 159 482,45</b>
66	Charges financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	130 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		0,00	0,00	150 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 722 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>3 447 482,45</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		418 000,00	418 000,00	418 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	600 000,00		200 000,00	200 000,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>600 000,00</b>		<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>1 218 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 322 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>4 665 482,45</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 665 482,45</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (6)	1 682 400,00	0,00	1 343 253,00	1 343 253,00	3 025 653,00
75	Autres produits de gestion courante (6)	976,00	0,00	0,00	0,00	976,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 683 376,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>3 026 629,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (6)	197 225,00	0,00	0,00	0,00	197 225,00
78	Reprises amortissements et provisions (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 880 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>3 223 854,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	42 791,00		0,00	0,00	42 791,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 791,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 791,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 923 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>3 266 645,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 398 837,45</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 665 482,45</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)</b>	<b>1 175 209,00</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.  
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
 (5) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.  
 (6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	<b>80 000,00</b>		<b>80 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	185 000,00	0,00	185 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	203 000,00	0,00	203 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	150 000,00	0,00	150 000,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>618 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>618 000,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	630 422,00		630 422,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	30 300,00		30 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	64 531,00	0,00	64 531,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	200 000,00	200 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		418 000,00	418 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>725 253,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>1 343 253,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 343 253,00</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.
- (8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		200 000,00	200 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		418 000,00	418 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>618 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	1 343 253,00		1 343 253,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>1 343 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 343 253,00</b>
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.
- (3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).
- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
	I	II		III			IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	<b>7 056 751,09</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>538 000,00</b>	<b>7 674 751,09</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>6 628 380,43</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>538 000,00</b>	<b>7 246 380,43</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	907 407,11	0,00	538 000,00	538 000,00	0,00	538 000,00	1 445 407,11
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	5 720 973,32	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00	5 800 973,32
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>59 689,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>59 689,20</b>
<b>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</b>	<b>42 791,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>42 791,00</b>
<b>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</b>	<b>125 890,46</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>125 890,46</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>7 674 751,09</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Nature	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
	I	II		III	IV = I + II + III
<b>TOTAL</b>	5 156 970,46	0,00	618 000,00	618 000,00	5 774 970,46
<b>Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)</b>	4 358 080,00	0,00	0,00	0,00	4 358 080,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	33 000,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
<b>Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)</b>	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	600 000,00		200 000,00	200 000,00	800 000,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	125 890,46		0,00	0,00	125 890,46
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		418 000,00	418 000,00	418 000,00

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (4)</b>	<b>1 899 780,63</b>
---	---------------------

<b>Affectation au compte 1068 (5)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>7 674 751,09</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>907 407,11</b>	<b>0,00</b>	<b>538 000,00</b>	<b>538 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>538 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>380 607,11</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 000,00</b>
2031	Frais d'études	380 607,11	0,00	185 000,00	185 000,00		
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>116 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 000,00</b>	<b>203 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 000,00</b>
2118	Autres terrains	40 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00		
2128	Autres agencements et aménagement	19 800,00	0,00	100 000,00	100 000,00		
2182	Matériel de transport	25 000,00	0,00	0,00	0,00		
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00		
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	10 000,00	0,00	0,00	0,00		
2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00		
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>410 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>
231311	Bâtiments administratifs	10 000,00	0,00	0,00	0,00		
231318	Autres bâtiments publics	400 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4)	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00	0,00
11	CPER 2007-2013 PROGRAMME INTERREGIONAL	D 11 2016/1	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	0,00
12	CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE	D 12 2012/2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12	CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE	D 12 2012/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	PAPI VERSE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	PAPI VERSE	D 13 2014/1	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00
13	PAPI VERSE	D 13 2015/1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	CPIER 2015-2020		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	RUISSELLEMENT VALMONDOIS	D 17 2018/3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 11**  
**LIBELLE : CPER 2007-2013 PROGRAMME INTERREGIONAL**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 11 2016/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a</b>	<b>60 000,00</b>	<b>b</b>
			<b>0,00</b>		<b>60 000,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
231318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>0,00</b>	<b>d</b>
			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>-60 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 12 2012/2**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 12 2012/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : PAPI VERSE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 13 2014/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	20 000,00	b
			0,00		20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
231318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>-20 000,00</b>
--------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : PAPI VERSE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 13 2015/1**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : PAPI VERSE**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : R 13 2014/4**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 17**  
**LIBELLE : RUISSELLEMENT VALMONDOIS**  
**AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : D 17 2018/3**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a                    0,00	0,00	b                    0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c                    0,00	0,00	d                    0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (3)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 10  
LIBELLE : AMENAGEMENT AIRES RALENTISSEMENTS CRUES CPER  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 11  
LIBELLE : CPER 2007-2013 PROGRAMME INTERREGIONAL  
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a                    0,00	0,00	b                    0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c                    0,00	0,00	d                    0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 12**  
**LIBELLE : CPIER 2007-2013 2EME PROG INTE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 13**  
**LIBELLE : PAPI VERSE**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
			0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

**CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 16**  
**LIBELLE : CPIER 2015-2020**  
**NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

**DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES</b>		0,00	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

**FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)**

Chap. / art. (1)	Libellé	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (4)	0,00	0,00	0,00

<b>Solde = (c + d) – (a + b) (2)</b>	<b>0,00</b>
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Indiquer le signe algébrique.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions versées (4) d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

**Dépenses financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>DEPENSES TOTALES</b>		200 000,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>4 358 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (sauf 138)</b>	<b>4 358 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	2 130 621,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 586 785,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	24 943,00	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. Communes	48 000,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	562 574,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	3 750,00	0,00	0,00	0,00
1324	Subv. non transf. Communes	1 407,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RECETTES RMI**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

**RECETTES RSA**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

**Recettes financières**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (3)	Libellé	RAR N-1 (4)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>TOTAL DEPENSES (2) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458115	TRAVAUX EN RIVIERES 2015	0,00	0,00	0,00
458116	PROG 2016 TVX SS MOE EOA	0,00	0,00	0,00
458118	TRAVAUX SOUS MANDAT 2018	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES (2) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458218	FINAN PROGRAMME 2018 TVX SS MANDAT	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

(4) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>42 791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	22 575,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	20 216,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>600 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
28031	Frais d'études	50 000,00	200 000,00	200 000,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	21 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 500,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 850,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	23 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	441 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	150,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	9 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	9 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>125 890,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	125 890,46	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>125 890,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	125 890,46	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

(3) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	Total IV = I + II + III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b> (Détail en III-B1)		<b>3 322 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>4 665 482,45</b>
011	Charges à caractère général (5)	1 182 599,45	0,00	630 422,00	630 422,00	0,00	630 422,00	1 813 021,45
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	818 400,00	0,00	30 300,00	30 300,00		30 300,00	848 700,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)	433 230,00	0,00	64 531,00	64 531,00	0,00	64 531,00	497 761,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles (5)	130 000,00	0,00	0,00	0,00		0,00	130 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (5)	1 000,00		0,00	0,00		0,00	1 000,00
022	Dépenses imprévues	150 000,00		0,00	0,00		0,00	150 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		418 000,00	418 000,00		418 000,00	418 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	600 000,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 665 482,45</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (3)	Total
		I	II		III	IV = I + II + III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b> (Détail en III-B2)		<b>1 923 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>3 266 645,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (5)	1 682 400,00	0,00	1 343 253,00	1 343 253,00	3 025 653,00
75	Autres produits de gestion courante (5)	976,00	0,00	0,00	0,00	976,00
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (5)	197 225,00	0,00	0,00	0,00	197 225,00
78	Reprises amortissements et provisions (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	42 791,00		0,00	0,00	42 791,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (4)</b>	<b>1 398 837,45</b>
--	---------------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>4 665 482,45</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES - GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5)</b>	<b>1 182 599,45</b>	<b>0,00</b>	<b>630 422,00</b>	<b>630 422,00</b>
60611	Eau et assainissement	500,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	15 100,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60622	Carburants	5 500,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 300,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	400,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 700,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 500,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	27 000,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 500,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 800,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6135	Locations mobilières	4 500,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	165 500,00	0,00	165 000,00	165 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	4 000,00	0,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	7 000,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 300,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 000,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	15 900,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	10 450,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	8 000,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	679 999,45	0,00	449 922,00	449 922,00
6182	Documentation générale et technique	1 300,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	13 000,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	700,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	700,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	21 300,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 500,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	25 000,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6236	Catalogues et imprimés	30 000,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	3 050,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	9 600,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	26 600,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 500,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 500,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	6 900,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)</b>	<b>818 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 300,00</b>	<b>30 300,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	9 150,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 300,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 800,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	379 400,00	0,00	5 000,00	5 000,00
64112	SFT, indemnité résidence	3 200,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	150 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	93 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	106 000,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 000,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	27 550,00	0,00	4 300,00	4 300,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (5)</b>	<b>433 230,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 531,00</b>	<b>64 531,00</b>
6532	Frais de mission et de déplacement	2 000,00	0,00	0,00	0,00
65734	Subv. fonct. Communes et intercos	28 000,00	0,00	6 200,00	6 200,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	400 230,00	0,00	58 331,00	58 331,00
6574	Subv. fonct. asso. personnes privées	3 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016 + 017 + 65 + 6586)</b>		<b>2 434 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>725 253,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
<b>66</b>	<b>Charges financières (B)</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (C) (5)</b>	<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	130 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations amortissements et provisions (D) (5)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	1 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (E)</b>	<b>150 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>2 722 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>725 253,00</b>	<b>725 253,00</b>

<b>023</b>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>418 000,00</i>	<i>418 000,00</i>
<b>042</b>	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	<i>600 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	<i>600 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>200 000,00</i>	<i>200 000,00</i>
<b>043</b>	<i>Opérations ordre intérieur de la section (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>3 322 229,45</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>
---	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>4 665 482,45</b>
--	---------------------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.  
 (4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043*.  
 (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf impôts locaux)	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	1 682 400,00	0,00	1 343 253,00	1 343 253,00
74718	Autres participations Etat	14 827,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation Départements	1 524 980,00	0,00	0,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	102 793,00	0,00	1 343 253,00	1 343 253,00
74788	Autres	39 800,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	976,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits divers gestion courante	976,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b> <b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>		<b>1 683 376,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (5)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(5) Le montant brut et la compensation correspondent au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Le détail du calcul est destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (5)	197 225,00	0,00	0,00	0,00
7748	Autres subventions exceptionnelles	196 200,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 025,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (5)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>1 880 601,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	42 791,00		0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	42 791,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>42 791,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 923 392,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 343 253,00</b>	<b>1 343 253,00</b>
---	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>				<b>1 398 837,45</b>
-------------------------------	--	--	--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>4 665 482,45</b>
--	--	--	--	---------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.*

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (6)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Dépenses réelles	33 000	0	0	0	0	0
- Equipements départx		0	0	0	0	0
- Equip. non départx (c/204)		0	0	0	0	0
- Opérations financières	33 000					
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>168 681</i>					
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>201 681</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>201 681</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 376 890</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 899 781</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>3 276 671</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 218 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 218 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
RECETTES						
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 537 771</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 398 837</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>2 936 608</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
---------	--	-----------------------------------	------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-----------------	-------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>									
Dépenses réelles	0	0	0	0	7 473 070	0	0	0	7 506 070
- Equipements départx	0	0	0	0	7 246 380	0	0	0	7 246 380
- Equip. non départx (c/204)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	33 000
<i>Dépenses d'ordre</i>									<i>168 681</i>
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 473 070</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 674 751</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 473 070</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 674 751</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 398 080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 774 970</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 899 781</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 398 080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 674 751</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>									
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 447 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 665 482</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 447 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 665 482</b>
<b>RECETTES</b>									
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 728 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 266 645</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 398 837</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 728 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 665 482</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
----------	---------	----------------------------------	------------------------	---------------	-------------------	--------------------------------	--------------------------------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>201 681</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		33 000	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	0	0
211	Terrains	0	0	0	0	0	0
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	33 000	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>168 681</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>42 791</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>42 791</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>125 890</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
213	<i>Constructions</i>	<i>125 890</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>1 376 890</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Recettes réelles		33 000	0	0	0	0	0
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	0	0
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	0	0
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	0	0
458	Opérations sous mandat	33 000	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 343 890</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>1 218 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>418 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	<i>274 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	<i>525 500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations patrimoniales</i>		<i>125 890</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
203	<i>Frais d'études, recherche, développement</i>	<i>125 890</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 218 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	0	0
613	Locations	0	0	0	0	0	0
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	0	0
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	0	0
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	0	0
618	Divers	0	0	0	0	0	0
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	0	0
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	0	0
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	0	0
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	0	0
628	Divers	0	0	0	0	0	0
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	0	0
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	0	0
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	0	0
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	0	0
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	0	0
647	Autres charges sociales	0	0	0	0	0	0
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	0	0
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	0	0
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
687	Dot. amort. et prov. charges exception.	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 218 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>1 218 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>418 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
681	<i>Dot. amort. et prov. Charges de fonct.</i>	<i>800 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>RECETTES</b>							
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 537 771</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, jeunesse, sports	4 Prévention médico-sociale
	Recettes réelles	1 494 980	0	0	0	0	0
747	Participations	1 494 980	0	0	0	0	0
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	0	0
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>42 791</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	<i>42 791</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>42 791</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour les comptes 641 et 6516 qui sont déclinés à quatre chiffres et le compte 6517 qui est décliné à cinq chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>										
<b>Total dépenses d'investissement</b>		0	0	0	0	7 473 070	0	0	0	7 674 751
Dépenses réelles		0	0	0	0	7 473 070	0	0	0	7 506 070
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	200 000	0	0	0	200 000
203	Frais d'études, recherche, développement	0	0	0	0	949 537	0	0	0	949 537
211	Terrains	0	0	0	0	140 000	0	0	0	140 000
212	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	119 800	0	0	0	119 800
218	Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	60 000	0	0	0	60 000
231	Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	5 977 043	0	0	0	5 977 043
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	26 689	0	0	0	59 689
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	168 681
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	42 791
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	42 791
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	125 890
213	<i>Constructions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	125 890

**RECETTES**

<b>Total recettes d'investissement</b>		0	0	0	0	4 398 080	0	0	0	5 774 970
Recettes réelles		0	0	0	0	4 398 080	0	0	0	4 431 080
102	Dotations et fonds d'investissement	0	0	0	0	40 000	0	0	0	40 000
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0	0	0	0	4 356 673	0	0	0	4 356 673
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0	0	0	0	1 407	0	0	0	1 407
458	Opérations sous mandat	0	0	0	0	0	0	0	0	33 000
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	1 343 890
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	1 218 000
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	418 000
280	<i>Amort. immobilisations incorporelles</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	274 500
281	<i>Amortissement immobilisations corporelle</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	525 500
<i>Opérations patrimoniales</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	125 890
203	<i>Frais d'études, recherche, développement</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	125 890

**ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018**

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
----------	---------	--	--------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	-----------------	----------------------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 447 482</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 665 482</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	3 447 482	0	0	0	3 447 482
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	150 000	0	0	0	150 000
606	Achats non stockés de matières et fourni	0	0	0	0	68 000	0	0	0	68 000
611	Contrats de prestations de services	0	0	0	0	13 500	0	0	0	13 500
613	Locations	0	0	0	0	8 800	0	0	0	8 800
615	Entretien et réparations	0	0	0	0	383 700	0	0	0	383 700
616	Primes d'assurances	0	0	0	0	18 450	0	0	0	18 450
617	Etudes et recherches	0	0	0	0	1 129 921	0	0	0	1 129 921
618	Divers	0	0	0	0	15 000	0	0	0	15 000
621	Personnel extérieur au service	0	0	0	0	9 150	0	0	0	9 150
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0	0	0	0	24 500	0	0	0	24 500
623	Pub., publications, relations publiques	0	0	0	0	80 050	0	0	0	80 050
625	Déplacements et missions	0	0	0	0	9 600	0	0	0	9 600
626	Frais postaux et frais télécommunication	0	0	0	0	36 600	0	0	0	36 600
628	Divers	0	0	0	0	18 000	0	0	0	18 000
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0	0	0	0	10 600	0	0	0	10 600
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0	0	0	0	6 900	0	0	0	6 900
6411	Personnel titulaire	0	0	0	0	387 600	0	0	0	387 600
6413	Personnel non titulaire	0	0	0	0	165 000	0	0	0	165 000
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0	0	0	0	243 000	0	0	0	243 000
647	Autres charges sociales	0	0	0	0	1 500	0	0	0	1 500
648	Autres charges de personnel	0	0	0	0	31 850	0	0	0	31 850
653	Indemnités, frais et formation élus	0	0	0	0	2 000	0	0	0	2 000
657	Subventions de fonctionnement versées	0	0	0	0	495 761	0	0	0	495 761
661	Charges d'intérêts	0	0	0	0	7 000	0	0	0	7 000
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0	0	130 000	0	0	0	130 000
687	Dot. amort. et prov. charges exception.	0	0	0	0	1 000	0	0	0	1 000
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 218 000</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 218 000</i>
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	418 000
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**RECETTES**

ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018

Art. (1)	Libellé	5 Action sociale (hors RMI, RSA, APA)	5-4 Revenu minimum d'insertion	5-5 Personnes dépendantes (APA)	5-6 Revenu de solidarité active	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménagement et environnement	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 728 874</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 266 645</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	1 728 874	0	0	0	3 223 854
747	Participations	0	0	0	0	1 530 673	0	0	0	3 025 653
758	Produits divers de gestion courante	0	0	0	0	976	0	0	0	976
774	Subventions exceptionnelles	0	0	0	0	196 200	0	0	0	196 200
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0	0	1 025	0	0	0	1 025
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>42 791</i>
<i>Opérations d'ordre entre section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>42 791</i>
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>42 791</i>
<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – OPERATIONS NON VENTILEES</b>	<b>A1/01</b>

**OPERATIONS NON-VENTILABLES 01 (hors RAR et reports)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>201 681,46</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>33 000,00</b>
458	Opérations sous mandat	33 000,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>168 681,46</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	42 791,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 791,00
041	Opérations patrimoniales	125 890,46
213	Constructions	125 890,46
<b>RECETTES</b>		<b>1 376 890,46</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>33 000,00</b>
458	Opérations sous mandat	33 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 343 890,46</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	418 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	800 000,00
280	Amort. immobilisations incorporelles	274 500,00
281	Amortissement immobilisations corporelle	525 500,00
041	Opérations patrimoniales	125 890,46
203	Frais d'études, recherche, développement	125 890,46

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	Opérations non ventilables 01
<b>DEPENSES</b>		<b>1 218 000,00</b>
<b>Dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>1 218 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	418 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	800 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 537 771,00</b>
<b>Recettes réelles</b>		<b>1 494 980,00</b>
747	Participations	1 494 980,00
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>42 791,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	42 791,00
777	Quote-part subv invest transf cpte resul	42 791,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/0</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)	21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
					41 Subvention globale	48 Autres	
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	20 Administration générale collectivité		21 Assemblée locale	23 Information, communication, publicité	4 Coopération décent., action européenne		TOTAL DE LA FONCTION (hors 01)
		201 Admin. gén. (personnel non ventilable)	202 Admin. gén. (autres moyens généraux)			41 Subvention globale	48 Autres	
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/1</b>

**FONCTION 1 – Sécurité (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Gendarmerie, police, sécurité, justice	2 Incendie et Secours	8 Autres interventions de protection	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré	
				21 Collèges	22 Lycées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Enseignement supérieur	4 Formation pro. , apprentissage (COM)	8 Autres services périscolaires	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture		
			11 Activités artistiques, action culturelle	12 Patrimoine (musées, monuments...)	13 Bibliothèques et médiathèques
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/3</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Culture		2 Sports	3 Jeunesse (action socio-éducative...)	TOTAL DE LA FONCTION
		14 Musées	15 Services d'archives			
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/4</b>

**FONCTION 4 – Prévention médico-sociale (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 PMI et planification familiale	2 Prévention et éducation pour la santé	8 Autres actions	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA) (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Famille et enfance	2 Personnes handicapées
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5</b>

**FONCTION 5 – Action sociale (hors RMI, APA et RSA)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Personnes âgées			8 Autres interventions sociales	TOTAL DE LA FONCTION
		31 Forfait autonomie	32 Autres actions de prévention	38 Autres		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres et le compte 6516 qui est également décliné à 4 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-4</b>

**SOUS-FONCTION 5-4 – Revenu minimum d'insertion**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Évaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Revenu minimum d'insertion - RMA		8 Autres dépenses au titre du RMI	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
				71 Revenu minimum d'insertion - Allocations	72 Revenu minimum d'activité		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-5</b>

**SOUS-FONCTION 5-5 – Personnes dépendantes (APA) (hors RAR)**

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 APA à domicile	2 APA versée au bénéficiaire en établisst	3 APA versée à l'établissement	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	1 Insertion sociale	2 Santé	3 Logement	4 Insertion professionnelle
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres, et le compte 6517 qui est décliné à 5 chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/5-6</b>

**SOUS-FONCTION 5-6 – Revenu de solidarité active**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	5 Evaluation des dépenses engagées	6 Dépenses de structure	7 Allocations RSA	8 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DE LA SOUS-FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements départementaux</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21 Réseau routier départemental	22 Viabilité hivernale et aléas climatiques	28 Autres réseaux de voirie
<b>DEPENSES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
687	Dot. amort. et prov. charges exception.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Eaux et assainissement	2 Routes et voirie		
				21	22	28
				Réseau routier départemental	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Autres réseaux de voirie
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/6</b>

**FONCTION 6 – Réseaux et infrastructures**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 473 069,63</b>	<b>7 473 069,63</b>
<b>Equipements départementaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 246 380,43</b>	<b>7 246 380,43</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	949 537,43	949 537,43
211	Terrains	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	119 800,00	119 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	5 977 043,00	5 977 043,00
<b>Equipements non départementaux (c/204)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 398 080,00</b>	<b>4 398 080,00</b>
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	4 356 673,00	4 356 673,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 407,00	1 407,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 447 482,45</b>	<b>3 447 482,45</b>
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	13 500,00	13 500,00
613	Locations	0,00	0,00	8 800,00	8 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	383 700,00	383 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	18 450,00	18 450,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	1 129 921,45	1 129 921,45
618	Divers	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	9 150,00	9 150,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	24 500,00	24 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	80 050,00	80 050,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	36 600,00	36 600,00
628	Divers	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 600,00	10 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	6 900,00	6 900,00
6411	Personnel titulaire	0,00	0,00	387 600,00	387 600,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	243 000,00	243 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	31 850,00	31 850,00
653	Indemnités, frais et formation élus	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	495 761,00	495 761,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00
687	Dot. amort. et prov. charges exception.	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 728 874,00</b>	<b>1 728 874,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	1 530 673,00	1 530 673,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	976,00	976,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	0,00	196 200,00	196 200,00

**ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018**

Art. (1)	Libellé	3 Infrastructures ferroviaires et aéroport	4 Infrastructures fluviales, maritimes	8 Autres réseaux	TOTAL DE LA FONCTION
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	1 025,00	1 025,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Aménagement et développement urbain	2 Logement	3 Environnement	
					31 Actions de traitement des déchets	38 Autres actions en faveur milieu naturel
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/7</b>

**FONCTION 7 – Aménagement et environnement**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	4 Aménagement et développement rural	TOTAL DE LA FONCTION
	DEPENSES REELLES	0,00	0,00
	RECETTES REELLES	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2	
				Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports scolaires	2	
				Transports publics de voyageurs	
				21 Routier	22 Ferroviaire
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/8</b>

**FONCTION 8 – Transports**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	2 Transports publics de voyageurs			8 Autres	TOTAL DE LA FONCTION
		23 Maritime	24 Fluvial	25 Aérien		
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique (hors RAR)**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	0 Services communs	1 Structures animation, développement éco.	2 Agriculture et pêche	
				21 Laboratoire départemental	28 Autres
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné à quatre chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1/9</b>

**FONCTION 9 – Développement économique**

**INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements départementaux	0,00	0,00	0,00	0,00
	Equipements non départementaux (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

Art. (1)	Libellé	3 Industrie, commerce et artisanat	4 Développement touristique	5 Maintien services publics non départ.	TOTAL DE LA FONCTION
	<b>DEPENSES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 3211-2 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

**ENTENTE OISE AISNE - ENTENTE OISE AISNE - DM - 2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>0,00</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) : €	
	<b>Catégories de biens amortis</b>	<b>Durée (en années)</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>B3</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération : 15		Intitulé de l'opération : TRAVAUX EN RIVIERES 2015			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>271 532,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458115 (5)</b>	271 532,10	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>271 532,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 16		Intitulé de l'opération : PROG 2016 TVX SS MOE EOA			Date de la délibération : 09/12/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>105 312,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458116 (5)</b>	105 312,37	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>105 312,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 16		Intitulé de l'opération : PROG 2016 TVX SS MOE EOA			Date de la délibération : 09/12/2016
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

N° opération : 18		Intitulé de l'opération : FINAN PROGRAMME 2018 TVX SS MANDAT TRAVAUX SOUS MANDAT 2018			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458118 (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>458218</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>040 Financement par le mandataire</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>I 242 791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>242 791,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 791,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépendances de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>242 791,00</b>	<b>141 813,12</b>	<b>0,00</b>	<b>384 604,12</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 640 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>VI 618 000,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	40 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>600 000,00</b>	<b>618 000,00</b>	<b>618 000,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	50 000,00	200 000,00	200 000,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	21 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	3 500,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	6 850,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	23 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	441 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	150,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	9 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	9 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	30 000,00	0,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	418 000,00	418 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 258 000,00</b>	<b>1 407,00</b>	<b>1 899 780,63</b>	<b>0,00</b>	<b>3 159 187,63</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>IV 384 604,12</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>VIII 3 159 187,63</b>
<b>Solde</b>	<b>IX = VIII – IV (4) 2 774 583,51</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 3231-4-1 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>C2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 3312-7 du CGCT)**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>C3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>C4</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>C5</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					0,00	0,00	0,00
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes publics</b>					0,00	0,00	0,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>C6</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C7</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	50 694 990,43	0,00	50 694 990,43	25 626 612,21	5 728 597,00	5 578 786,21	4 399 485,20
D 10 2002/2 2002/2 MONTMACQ PROISY	262 429,47	0,00	262 429,47	225 293,23	0,00	0,00	0,00
D 10 2002/1 2002/3 ETUDES FAISABILITE SUR OISE AISNE	73 618,13	0,00	73 618,13	71 184,43	0,00	0,00	0,00
D 10 2003/1 2003/1 LSM CONCEPTION CONCERTATION	358 250,32	0,00	358 250,32	293 641,69	0,00	0,00	0,00
D 10 2003/3 2003/2 RECONNAISSANCES HYDROGEOLOGIQUES	17 672,58	0,00	17 672,58	14 232,40	0,00	0,00	0,00
D 10 2003/2 2003/5 LSM TX ET ACQUISITIONS FONCIERES	7 110 154,93	0,00	7 110 154,93	6 027 689,84	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/1 2004/1 APPROCHE ECONOMIQUE EXPOSITION ITINERANTE	830 810,00	0,00	830 810,00	764 835,32	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/2 2004/2 PROTOCOLE ACCORD PROFESSION AGRICOLE	100 000,00	0,00	100 000,00	89 595,10	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/3 2004/3 ETUDES DE FAISABILITE SOISSONS	239 200,00	0,00	239 200,00	203 408,37	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/4 2004/4 MISSION PREALABLE MODERNISATION PLUVIOMETRES	95 680,00	0,00	95 680,00	93 978,83	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/5 2004/5 VARESNES ETUDES PREALABLES	59 800,00	0,00	59 800,00	57 592,32	0,00	0,00	0,00
D 10 2004/6 2005 MODERNISATION PLUVIO HT BASSINS OISE AISNE	598 000,00	0,00	598 000,00	325 768,94	0,00	0,00	0,00
D 10 2006/1 2006/2 LSM RIVE DROITE ACQUIS FONCIERES ET TRAVAUX	4 066 400,00	0,00	4 066 400,00	4 018 542,25	0,00	0,00	0,00
D 11 2016/1 2016-1 MSM PHASE TRAVAUX	9 801 600,00	0,00	9 801 600,00	254 321,62	5 113 243,00	4 249 629,00	0,00
D 10 2005/16 CPER 2005/ 3 APPUI COLLECTIVITESLOCALES POUR LA VALORISATION	143 520,00	0,00	143 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 10 2005/3 CPER 2006/1 VARENNES EN ARGONNE	657 800,00	0,00	657 800,00	569 292,11	0,00	0,00	0,00
D 20 2008/1 CPER 2008/1 ETUDES MONTIGNY	717 600,00	0,00	717 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 12 2011/1 CPIER 2009/1 VARENNES EN ARGON	251 160,00	0,00	251 160,00	69 112,91	0,00	0,00	0,00
D 11 2008/1 CPIER MONTIGNY SS MARLE	717 600,00	0,00	717 600,00	669 792,65	0,00	0,00	0,00
D 12 2009/1 CRETES ARDENNAISES ETUDES TOPO	710 000,00	0,00	710 000,00	431 913,77	0,00	0,00	0,00
D 12 2012/1 ETUDES SAINT LAMBERT	1 196 000,00	0,00	1 196 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 12 2012/2 INONDATION DU RU DU FAYAU	297 340,00	0,00	297 340,00	52 118,19	11 650,00	191 922,21	0,00
D 12 2012/3 MILIEUX AQUATIQU RU DU FAYAU	155 480,00	0,00	155 480,00	37 698,42	0,00	0,00	0,00
D 13 2014/1 PAPI VERSE	6 648 000,00	0,00	6 648 000,00	400 938,26	499 904,00	1 080 000,00	4 399 485,20
D 10 2011/1 PROISY INDEMNITES SERVITUDE	210 000,00	0,00	210 000,00	156 372,65	0,00	0,00	0,00
D 10 2005/1 PROISY MAITRISE FONCIERE TRAVAUX	9 807 200,00	0,00	9 807 200,00	9 778 890,58	0,00	0,00	0,00
D 10 2005/2 PROJET AMENAG OISE AFFLUENTS AMONT ETREAUPONT	1 004 640,00	0,00	1 004 640,00	924 201,88	0,00	0,00	0,00
R 13 2014/5 RECETTES PAPI VERSE INVESTISSE	4 404 000,00	0,00	4 404 000,00	96 196,45	0,00	0,00	0,00
D 17 2018/3 RUISS VALMONDOIS	161 035,00	0,00	161 035,00	0,00	103 800,00	57 235,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C8</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	2 719 514,00	0,00	2 719 514,00	512 680,66	0,00	0,00	0,00
D 2016 2016/1 AE AIDES COLLECTIVITES 2016	350 000,00	0,00	350 000,00	177 168,60	0,00	0,00	0,00
D 2015 2015/1 AIDES AUX COLLECTIVITES 2015	900 000,00	0,00	900 000,00	267 196,11	0,00	0,00	0,00
D 12 2015/1 AIZELLES HAIES RUISSELLEMENT	9 800,00	0,00	9 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 15 2014/1 MOE SEUIL PASTEUR	336 000,00	0,00	336 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D 13 2015/1 PAPI VERSE AXE VI PROG HAIES	174 000,00	0,00	174 000,00	35 062,75	0,00	0,00	0,00
D 13 2014/6 PAPI VERSE SF AXE 5 EOA MO	234 912,00	0,00	234 912,00	23 748,00	0,00	0,00	0,00
D 13 2014/7 PAPI VERSE SF EOA SUBVENTIONS AXE V	421 129,00	0,00	421 129,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R 13 2014/4 RECETTES PAPI VERSE FONCTIONNEMENT	293 673,00	0,00	293 673,00	9 505,20	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>C9</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, TCAUE, TDENS, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles le département souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>1,00</b>	<b>5,00</b>
Adjoint administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>5,00</b>
Ingénieur	A	4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Technicien principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>7,00</b>	<b>3,00</b>	<b>10,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>D1.1</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Attaché	A	ADM	483	0,00	3-3-2°	CDD
Ingénieur	A	TECH	464	0,00	3-3-1°	CDD
Ingénieur	A	TECH	464	0,00	3-3-2°	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
Directeur général des services	A	Agent de salubrité	C	Adjoint d'animation principal	C
Directeur général adjoint des services	A	Agent d'entretien qualifié	C	Adjoint d'animation qualifié	C
Collaborateur de cabinet		Agent d'entretien	C	Adjoint d'animation	C
<b>Secteur administratif :</b>		Autres (préciser)	C	Agent d'animation qualifié	C
Administrateur	A	<b>Secteur social :</b>		Agent d'animation	C
Directeur	A	Conseiller socio-éducatif	A	<b>Secteur culturel :</b>	
Attaché principal	A	Assistant socio-éducatif principal, dont:	B	Conservateur du patrimoine (dont conservateur en chef)	A
Attaché	A	* assistant de service social		Conservateur de bibliothèques (dont conservateur en chef)	A
Rédacteur en chef	B	* conseiller en ESF		Attaché de conservation	A
Rédacteur principal	B	* éducateur spécialisé	B	Bibliothécaire	A
Rédacteur	B	Assistant socio-éducatif, dont:		Directeur d'enseignement artistique	A
Adjoint adm. principal de 1ère classe	C	* assistant de service social		Professeur d'enseignant artistique hors classe	A
Adjoint adm. principal de 2ème classe	C	* conseiller en ESF		Prof. d'enseignant. art. de classe normale	A
Adjoint administratif	C	* éducateur spécialisé		Assistant qualifié de conserv. hors cl.	B
Agent administratif qualifié	C	Educateur de jeunes enfants chef	B	Assistant qualifié de conserv. de 1ère cl.	B
Agent administratif	C	Educateur de jeunes enfants principal	B	Assistant qualifié de conserv. de 2è cl.	B
Autres (préciser)		Educateur de jeunes enfants	B	Assistant de conserv. hors classe	B
<b>Secteur technique:</b>		Moniteur éducateur	C	Assistant de conserv. de 1ère classe	B
Ingénieur en chef de 1ère catégorie	A	Agent social qualifié de 1ère classe	C	Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Ingénieur en chef	A	Agent social qualifié de 2ème classe	C	Assistant de conserv. de 2ème classe	B
Ingénieur subdivisionnaire	A	Agent social	C	Assistant spécialisé d'enseignant. artist.	B
Technicien en chef	A	Autres (préciser)		Assistant d'enseignement artistique	B
Technicien principal	B	<b>Secteur sportif :</b>		Agent qualifié du patrimoine hors classe	C
Technicien	B	Cons. des activités phys. & sport. ppal	A	Agent qualifié du patr. 1ère et 2ème cl.	C
Agent de maîtrise principal	B	Conseiller des activités phys. & sport.	A	Agent du patrimoine de 1ère classe	C
Agent de maîtrise qualifié	C	Educ. des activités phys. et sport. hors cl.	B	Agent du patrimoine de 2ème classe	C
Agent de maîtrise	C	Educ. des activités phys. et sport. 1ère cl.	B	Autres (préciser)	
Agent technique en chef	C	Educ. des activités phys. et sport. 2è cl.	B		
Agent technique principal et qualifié	C	Opér. des activités phys. et sport. ppal	C		
Agent technique	C	Opér. des activités phys. et sport. qualif.	C		
Gardien d'immeuble en chef	C	Opér. des activités phys. et sport.	C		
Gardien d'immeuble principal et qualifié	C	Aide-opérateur	C		
Gardien d'immeuble	C	Autres (préciser)			
Chef de garage principal	C	<b>Secteur animation :</b>			
Chef de garage	C	Animateur –chef	B		
Conducteur spéc. de 1er et 2ème niveau	C	Animateur principal	B		
Conducteur	C	Animateur	B		
Agent de salubrité en chef	C				
Agent de salubrité principal et qualifié	C				

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – LISTE DES GRADES OU EMPLOIS A INSCRIRE (suite)</b>	<b>D1.2</b>

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie
<b>Secteur médico-social :</b>			
Médecin hors classe	A	Auxiliaire de puériculture principal	C
Médecin de 1ère et 2ème classe	A	Auxiliaire de puériculture	C
Psychologue hors classe	A	Auxiliaire de soins principal	C
Psychologue de classe normale	A	Auxiliaire de soins	C
Sage-femme hors classe	A	Autres (préciser)	
Sage-femme de 1ère classe	A		
Sage-femme de 2ème classe	A	<b>Secteur médico-technique :</b>	
Coordinatrice de crèches	A	Biologiste, vétér. et pharm. de cl. except	A
Puéricultrice hors classe	B	Biologiste, vétér. et pharm. hors classe	A
Puéricultrice de classe supérieure	B	Biologiste, vétér., pharm. de 1è et 2è cl.	A
Puéricultrice de classe normale	B	Assistant médico-technique hors classe	B
Infirmière hors classe	B	Assistant médico-technique de cl. supér.	B
Infirmière de classe supérieure	B	Assistant médico-technique de cl. normale	B
Infirmière de classe normale	B	Aide médico-technique qualifié	C
Rééducateur hors classe	B	Aide médico-technique	C
Rééducateur de classe supérieure	B	Autres (préciser)	
Rééducateur de classe normale	B		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>D3.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LE DEPARTEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT)			
Autres organismes de regroupement			

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>D3.2</b>

### LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.4</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET INDIRECTES</b>	<b>E1</b>

**Taux des contributions directes et indirectes**

	Base notifiée (si connue à la date de vote) ou assiettes	Variation des bases ou assiettes / (N-1)	Taux ou coefficient multiplicateur appliqué par décision du conseil général	Variation du taux / N-1	Produit voté par le conseil général	Variation du produit / N-1
Taxe foncières sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe destinée au financement des dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale des espaces naturels sensibles	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe sur les remontées mécaniques	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe d'aménagement	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
<b>Total des contributions directes et indirectes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00 %</b>

(1) Détailler les taxes pour lesquelles le département a un pouvoir de modulation du taux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).